

**REGION DES HAUTS DE FRANCE
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
COMMUNE DE BREBIERES**

**EXPLOITATION D'UNE PLATEFORME
LOGISTIQUE.**

**DEMANDES D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE ET DE PERMIS DE
CONSTRUIRE.**

**ANNEXES AU RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE
ENVIRONNEMENTALE UNIQUE.**

Annexes au Rapport d'Enquête Publique	Décision n° E 18000198 / 59 du 11 décembre 2018 de monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille. Décision n° E 18000198 / 59 (2) du 10 janvier 2019 de monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille.
Siège de l'enquête : Mairie de Brebières 18, place des Héros 62117 Brebières	Arrêté DCPAT-BICUPE-SIC-ND-N°2018.325 du 18 décembre 2018 de monsieur le Préfet du Pas-de-Calais. Arrêté DCPAT-BICUPE-SIC-ND-N°2019.5 du 10 janvier 2019 de monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.
Commissaires enquêteurs	Jean DURIEU Compagnie régionale Nord Pas-de-Calais des Commissaires Enquêteurs

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1	Décision n° E 18000198 / 59 du 11/12/2018 de monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille. Décision n° E 18000198 / 59 (2) du 10/01/2019 de monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille.	Page 3 à 5
ANNEXE 2	Arrêté DCPAT-BICUPE-SIC-ND-N°2018.325 du 18 décembre 2018 de monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.	Page 6 à 10
ANNEXE 3	Arrêté DCPAT-BICUPE-SIC-ND-N°2019.5 du 10 janvier 2019 de monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.	Page 11 à 15
ANNEXE 4	Premier Avis d'Enquête Insertions Presse	Page 16 à 18
ANNEXE 5	Second Avis d'Enquête Insertions Presse	Page 19 à 23
ANNEXE 6	Certificats d'affichage	Page 24 à 29
ANNEXE 7	Avis des conseils municipaux	Page 30 à 35
ANNEXE 8	Procès-verbal de synthèse mémoire en réponse	Page 36 à 44

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

DECISION DU

11/12/2018

N° E18000198 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 05/06/2018, la lettre par laquelle le Préfet du Nord-Pas-de-Calais demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'exploitation d'une plate forme logistique de la commune de Brebières ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean DURIEU, commandant de police, DST, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Nord-Pas-de-Calais à la Société Goodman France et à Monsieur Jean DURIEU.

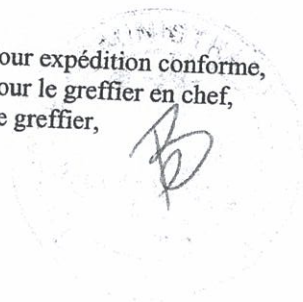
Fait à Lille, le 11/12/2018

Le Président,



Olivier COUVERT-CASTÉRA

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
Le greffier,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

10/01/2019

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

N° E18000198 / 59 (2)

Décision modificative de désignation commissaire

Vu, enregistrée le 05/12/2018, la lettre par laquelle le Préfet du Pas-de-Calais demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet de l'exploitation d'une plate forme logistique sur le territoire de la commune de Brebières ;

Vu, la décision en date du 11/12/2018 par laquelle le président du tribunal administratif de Lille a désigné Monsieur Jean DURIEU en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique ci-dessus mentionnée en tant qu'elle porte sur l'autorisation environnementale ;

Vu enregistré le 08/01/2019, le courrier par lequel le Préfet du Pas-de-Calais informe le tribunal administratif de la modification de l'étendue de l'enquête publique ;

Considérant que, à la suite d'une demande de l'exploitant, il y a lieu de modifier la décision E180000198/59 en date 11/12/ 2018 et d'indiquer qu'il s'agit d'une enquête unique afin d'instruire conjointement la demande de permis de construire et la demande d'autorisation environnementale.

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitudes aux fonctions de commissaires enquêteurs établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La décision N° E18000198/59 en date du 08/01/2019 est modifiée en ce sens : la mission de Monsieur Jean DURIEU, commandant de police, DST, retraité, demeurant Résidence Rive Gauche 1A/13 rue Florimond Crépin, HAUBOURDIN (59320), commissaire enquêteur, est étendue afin de permettre d'instruire conjointement la demande de permis de construire et la demande d'autorisation environnementale.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Pas-de-Calais, au Directeur de la SOCIETE GOODMAN France et à Monsieur Jean DURIEU.

Fait à Lille, le 10/01/2019

Le Président,



Olivier COUVERT-CASTÉRA

Pour expédition conforme
Pour le greffier en chef,
Le greffier,





PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE
DIRECTION de la COORDINATION des POLITIQUES PUBLIQUES
et de l'APPUI TERRITORIAL
BUREAU des INSTALLATIONS CLASSÉES, de l'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Section des INSTALLATIONS CLASSÉES
DCPPAT-BICUPE-SIC-ND-N°2018-**325**

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune de **BREBIERES**

EXPLOITATION D'UN ENTREPOT LOGISTIQUE GOODMAN FRANCE SARL

ARRETE PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Le Préfet du Pas-de-Calais,

VU le Code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-10-78 du 20 mars 2017 portant délégation de signature ;

VU la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

VU la demande présentée le 17 mai 2018 et complétée par la Sté GOODMAN FRANCE dont le siège social se situe 62 rue de la chaussée d'Antin à PARIS (75009), en vue d'exploiter un bâtiment logistique sis 160 rue de Corbehem sur la commune de BREBIERES.

VU les plans produits à l'appui de la demande ;

VU le rapport de M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 22 novembre 2018, déclarant le dossier recevable ;

VU le courrier de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la région Hauts-de-France en date du 9 octobre 2018 ;

VU la décision du Président du Tribunal Administratif de LILLE en date du 11 décembre 2018 désignant M. Jean DURIEU, commandant de police retraité, en qualité de commissaire enquêteur ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

La demande d'autorisation environnementale présentée par la Sté GOODMAN FRANCE, en vue de procéder à l'exploitation d'un bâtiment logistique sera soumise à l'enquête publique pendant 32 jours du 21 janvier 2019 au 21 février 2019 inclus, à BREBIERES, siège d'enquête.

Le Président du Tribunal Administratif de Lille a nommé M. Jean DURIEU, commandant de police retraité, en qualité de commissaire enquêteur pour cette même enquête publique.

ARTICLE 2 :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de BREBIERES sise 18 place des Héros, BP 9001, du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le jeudi de 14h00 à 17h30 (*fermeture au public le matin*) et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Un dossier numérique est également consultable en mairies de CORBEHEM, GOUY SOUS BELLONNE, NOYELLES SOUS BELLONNE, VITRY EN ARTOIS (Pas-de-Calais), COURCHELETTES, FERIN et LAMBRES LEZ DOUAI (Nord).

Une étude d'impact, le courrier de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

ARTICLE 3 :

M. Jean DURIEU Commissaire-Enquêteur, sera présent à la Mairie de BREBIERES, siège de l'enquête :

- Lundi 21 janvier 2019 de 9h00 à 12h00
- Lundi 28 janvier 2019 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 6 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 13 février 2019 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 21 février 2019 de 14h00 à 17h00

afin de recevoir les observations et propositions écrites et orales du public, que pourrait susciter cette exploitation.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition au siège de l'enquête environnementale.

Il peut également les adresser par voie postale au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES - Réagir à cet article. Les observations et propositions du public transmises par voie postale, électronique et sur le registre d'enquête sont consultables sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais précité.

ARTICLE 4 :

L'enquête sera portée à la connaissance du public par voie de publication et d'affiches par les soins de la Mairie de BREBIERES et de celles dont le territoire est touché par le périmètre du rayon d'affichage : CORBEHEM, GOUY SOUS BELLONNE, NOYELLES SOUS BELLONNE, VITRY EN ARTOIS (Pas-de-Calais), COURCHELETTES, FERIN et LAMBRES LEZ DOUAI (Nord).

L'enquête sera également annoncée par les soins de la Préfecture du Pas-de-Calais aux frais du demandeur dans deux journaux locaux diffusés dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord.

Les publications auront lieu au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et seront rappelées dans les 8 premiers jours de celle-ci.

En outre, la Sté GOODMAN FRANCE procédera dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Les affiches doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre chargé de l'environnement.

Les formalités susvisées sont respectivement justifiées par un exemplaire des journaux et un certificat d'affichage établi par le maire de chacune des communes concernées.

L'avis d'enquête, le résumé non technique, le courrier de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la région Hauts-de-France seront mis en ligne sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation du Public/Enquête Publique/> ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES.

ARTICLE 5 :

Le public peut demander des compléments d'informations à M. Stéphane TONACHELLA, chargé du suivi du dossier de la Sté GOODMAN FRANCE au 06/17/77/05/92.

ARTICLE 6 :

Dès la fin de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui convoquera dans la huitaine le demandeur et lui communiquera sur place, les observations écrites, orales ou électroniques, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal en l'invitant à produire dans un délai de 15 jours un mémoire en réponse.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur retournera le dossier d'enquête avec ses conclusions motivées et séparément, un rapport relatant le déroulement de l'enquête dans lequel il examinera les observations recueillies, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Section Installations Classées.

ARTICLE 7 :

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance à la Préfecture - Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Section Installations Classées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Ces éléments seront mis à disposition du public sur le site internet de la Préfecture du Pas de Calais ([http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications/Consultation du Public/Enquête Publique/ ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également disponibles dans toutes les mairies concernées.

ARTICLE 8 :

La décision de délivrer ou non l'autorisation environnementale est prise par le Préfet du Pas-de-Calais.

ARTICLE 9 :

Les Conseils Municipaux des communes de BREBIERES, CORBEHEM, GOUY SOUS BELLONNE, NOYELLES SOUS BELLONNE, VITRY EN ARTOIS (Pas-de-Calais), COURCHELETTES, FERIN et LAMBRES LEZ DOUAI (Nord) donneront leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Les délibérations qui devront intervenir au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête seront transmises à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Section Installations Classées. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

ARTICLE 10 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, les Maires de BREBIERES, CORBEHEM, GOUY SOUS BELLONNE, NOYELLES SOUS BELLONNE, VITRY EN ARTOIS (Pas-de-Calais), COURCHELETTES, FERIN et LAMBRES LEZ DOUAI (Nord) et le Commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arras, le 18 décembre 2018

Pour le Préfet,
Le Directeur délégué,


Dominique KIRZEWSKI



Copies destinées à :

- STE GOODMAN FRANCE
- Mairies de BREBIERES, CORBEHEM, GOUY SOUS BELLONNE, NOYELLES SOUS BELLONNE, VITRY EN ARTOIS (Pas-de-Calais), COURCHELETES, FERIN et LAMBRES LEZ DOUAI (Nord)
- M. Jean DURIEU Commissaire-Enquêteur
- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Service Risques à LILLE (courriel)
- Tribunal Administratif de LILLE
- Dossier
- Chrono



PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE
DIRECTION de la COORDINATION des POLITIQUES PUBLIQUES
et de l'APPUI TERRITORIAL
BUREAU des INSTALLATIONS CLASSÉES, de l'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Section des INSTALLATIONS CLASSÉES
DCPPAT-BICUPE-SIC-ND-N°2019- 5

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune de **BREBIERES**

**EXPLOITATION D'UN ENTREPOT LOGISTIQUE
GOODMAN FRANCE SARL**

ARRETE PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Préfet du Pas-de-Calais,

VU le Code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-10-78 du 20 mars 2017 portant délégation de signature ;

VU la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

VU la demande présentée le 17 mai 2018 et complétée par la Sté GOODMAN FRANCE dont le siège social se situe 62 rue de la chaussée d'Antin à PARIS (75009), en vue d'exploiter un bâtiment logistique sis 160 rue de Corbehem sur la commune de BREBIERES.

VU le courriel en date du 4 janvier 2019 par lequel la Sté GOODMAN FRANCE sollicite une enquête environnementale unique portant sur la demande d'autorisation environnementale aux fins d'exploiter un bâtiment logistique ainsi que sur le permis de construire afférent ;

VU la demande de permis de construire sur la commune de BREBIERES (PC 062 173 18 00005) déposée par la Sté GOODMAN FRANCE dont l'étude d'impact doit faire l'objet d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ;

VU les plans produits à l'appui de la demande ;

VU le rapport de M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 22 novembre 2018, déclarant le dossier recevable ;

VU le courrier de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la région Hauts-de-France en date du 9 octobre 2018 ;

VU la décision modificative du Président du Tribunal Administratif de LILLE en date du 10 janvier 2019 désignant M. Jean DURIEU, commandant de police retraité, en qualité de commissaire enquêteur ;

VU l'arrêté d'ouverture d'enquête du 18 décembre 2018 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'organiser une enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale aux fins d'exploiter un bâtiment logistique ainsi que sur le permis de construire afférent ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

L'arrêté d'ouverture d'enquête du 18 décembre 2018 susvisé est annulé ;

La demande d'autorisation environnementale ainsi que la demande de permis de construire présentées par la Sté GOODMAN FRANCE, en vue de procéder à l'exploitation d'un bâtiment logistique seront soumises à l'enquête publique pendant 32 jours du 4 février 2019 au 7 mars 2019 inclus, à BREBIERES, siège d'enquête.

Le Président du Tribunal Administratif de Lille a nommé M. Jean DURIEU, commandant de police retraité, en qualité de commissaire enquêteur pour cette même enquête publique.

ARTICLE 2 :

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation d'exploiter et du permis de construire, en Mairie de BREBIERES sise 18 place des Héros, BP 9001, du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le jeudi de 14h00 à 17h30 (*fermeture au public le matin*) et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Service Installations Classées - Rue Ferdinand Buisson - 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Un dossier numérique est également consultable en mairies de CORBEHEM, GOUY SOUS BELLONNE, NOYELLES SOUS BELLONNE, VITRY EN ARTOIS (Pas-de-Calais), COURCHELETTES, FERIN et LAMBRES LEZ DOUAI (Nord).

Une étude d'impact, le courrier de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

ARTICLE 3 :

M. Jean DURIEU Commissaire-Enquêteur, sera présent à la Mairie de BREBIERES, siège de l'enquête :

- Lundi 4 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Mardi 12 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Lundi 18 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Mardi 26 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 7 mars 2019 de 14h30 à 17h30

afin de recevoir les observations et propositions écrites et orales du public, que pourrait susciter cette exploitation.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition au siège de l'enquête environnementale.

Il peut également les adresser par voie postale au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES - Réagir à cet article. Les observations et propositions du public transmises par voie postale, électronique et sur le registre d'enquête sont consultables sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais précité.

ARTICLE 4 :

L'enquête sera portée à la connaissance du public par voie de publication et d'affiches par les soins de la Mairie de BREBIERES et de celles dont le territoire est touché par le périmètre du rayon d'affichage : CORBEHEM, GOUY SOUS BELLONNE, NOYELLES SOUS BELLONNE, VITRY EN ARTOIS (Pas-de-Calais), COURCHELETTES, FERIN et LAMBRES LEZ DOUAI (Nord).

L'enquête sera également annoncée par les soins de la Préfecture du Pas-de-Calais aux frais du demandeur dans deux journaux locaux diffusés dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord.

Les publications auront lieu au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et seront rappelées dans les 8 premiers jours de celle-ci.

En outre, la Sté GOODMAN FRANCE procédera dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Les affiches doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre chargé de l'environnement.

Les formalités susvisées sont respectivement justifiées par un exemplaire des journaux et un certificat d'affichage établi par le maire de chacune des communes concernées.

L'avis d'enquête, le résumé non technique, le courrier de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la région Hauts-de-France seront mis en ligne sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation du Public/Enquête Publique/ ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES>.

ARTICLE 5 :

Le public peut demander des compléments d'informations à M. Stéphane TONACHELLA, chargé du suivi du dossier de la Sté GOODMAN FRANCE au 06/17/77/05/92.

ARTICLE 6 :

Dès la fin de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui convoquera dans la huitaine le demandeur et lui communiquera sur place, les observations écrites, orales ou électroniques, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal en l'invitant à produire dans un délai de 15 jours un mémoire en réponse.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête environnementale unique, le commissaire-enquêteur retournera le dossier d'enquête avec ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises et séparément, un rapport relatant le déroulement de l'enquête dans lequel il examinera les observations recueillies, à la préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement – Section Installations Classées à ARRAS.

ARTICLE 7 :

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance à la Préfecture - Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Section Installations Classées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Ces éléments seront mis à disposition du public sur le site internet de la Préfecture du Pas de Calais ([http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications/Consultation du Public/Enquête Publique/ ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également disponibles dans toutes les mairies concernées.

ARTICLE 8 :

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale. M. le Maire de BREBIERES statuera quant à lui sur la demande de permis de construire.

ARTICLE 9 :

Les Conseils Municipaux des communes de BREBIERES, CORBEHEM, GOUY SOUS BELLONNE, NOYELLES SOUS BELLONNE, VITRY EN ARTOIS (Pas-de-Calais), COURCHELETTES, FERIN et LAMBRES LEZ DOUAI (Nord) donneront leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Les délibérations qui devront intervenir au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête seront transmises à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Section Installations Classées. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

ARTICLE 10 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, les Maires de BREBIERES, CORBEHEM, GOUY SOUS BELLONNE, NOYELLES SOUS BELLONNE, VITRY EN ARTOIS (Pas-de-Calais), COURCHELETTES, FERIN et LAMBRES LEZ DOUAI (Nord) et le Commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arras, le

10 JAN. 2019

Pour le Préfet,
Le Directeur délégué,




Dominique KIRZEWSKI

Copies destinées à :

- STE GOODMAN FRANCE
- Mairies de BREBIERES, CORBEHEM, GOUY SOUS BELLONNE, NOYELLES SOUS BELLONNE, VITRY EN ARTOIS (Pas-de-Calais), COURCHELETTES, FERIN et LAMBRES LEZ DOUAI (Nord)
- M. Jean DURIEU Commissaire-Enquêteur
- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Service Risques à LILLE (courriel)
- Tribunal Administratif de LILLE
- Dossier
- Chrono

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de BREBIERES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
EXPLOITATION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE
STE GOODMAN FRANCE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 18 décembre 2018, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 21 janvier 2019, sur la demande d'exploitation d'un bâtiment logistique sis 160 rue de Corbehem à BREBIERES (62117).

M. Stéphane TONACHELLA est chargé du suivi du dossier de la Sté GOODMAN FRANCE Tél. : 06/17/77/05/92.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de BREBIERES sise 18 place des Héros, BP 9001, du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le jeudi de 14h00 à 17h30 (*fermeture au public le matin*) et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Service Installations Classées - Rue Ferdinand Buisson - 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le courrier de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de CORBEHEM, GOUY SOUS BELLONNE, NOYELLES SOUS BELLONNE, VITRY EN ARTOIS (Pas-de-Calais), COURCHELETTES, FERIN et LAMBRES LEZ DOUAI (Nord).

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de BREBIERES du 21 janvier 2019 au 21 février 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de BREBIERES ou les formuler à M. Jean DURIEU commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- Lundi 21 janvier 2019 de 9h00 à 12h00
- Lundi 28 janvier 2019 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 6 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 13 février 2019 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 21 février 2019 de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 21 janvier 2019 au 21 février 2019 à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de BREBIERES ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES, les informations relatives à ce projet.

LE CARNET

Avis de décès

Martine MARCELLE-DROUADAIN, Jean-Philippe DROUADAIN, Francis DROUADAIN,
Toute la famille,
ont la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Jeanne-Marie DROUADAIN
née LEMOINE
survenu à la résidence Les Jardins d'Iroise, Les Orchidées à Vendin-le-Vieil le mardi 25 décembre 2018, dans sa 96e année.
Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale le vendredi 28 décembre 2018 à Fort-Mahon (80).
Nos sincères remerciements à l'équipe soignante.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Un registre de condoléances est accessible sur www.valcke-funeraires.fr
Éric VALCKE Funéraires
4 rue Roger-Salengro - 62880 VENDIN-LE-VIEIL
☎ 03.21.69.65.27

Thérèse CHESNOY-ROUBELAT, son épouse Carole et Christian TRUCHI-CHESNOY, ses enfants Romain et Julie, Benjamin et Sofia, Fanny et Félix, ses petits-enfants Arthur, Noé, ses arrière-petits-enfants
Toute la famille, ses amis et ses voisins,
ont la tristesse de vous annoncer le départ de
Monsieur Pierre CHESNOY
Ancien président de la fédération de pétanque du Nord-Pas-de-Calais
survenu à Seclin le mercredi 2 janvier 2019 à l'âge de 91 ans.
Ses funérailles auront lieu le lundi 7 janvier 2019, à 14 heures, en l'église saint-Joseph de Seclin-burgault.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Lille-sud. Réunion en l'église à 13 h 45.
Dans l'attente de ses funérailles, Pierre repose au salon funéraire de Seclin, 42, rue parmentier (parking privé à disposition). Visites ces jeudi, vendredi, samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures.
Laissez un message à la famille sur www.pf-marchand.fr
Pompes Funèbres Paul MARCHAND
Seclin - Attiches - Houplin-Ancioise - Gondcourt
42, rue Parmentier - SECLIN ☎ 03.20.90.12.17



« Je quitte ceux que j'aime et je vais rejoindre ceux que j'ai aimés. »
Thérèse VAN BOXSOM
née FONDEUR
a rejoint Michel, son époux, le samedi 29 décembre 2018 à l'âge de 91 ans.
Nous nous souviendrons de son incroyable sourire, de sa simplicité et de sa grande bienveillance.
Vous êtes invités à célébrer son au revoir, le samedi 5 janvier 2019 à 9 h 30 à l'église Saint Maurice des Champs à Lille, sa paroisse.
De la part de François, Geneviève, Marie-Christine, Dominique, Jean-Pierre, Odile, Vincent, Immanuelle, Ses enfants et leurs familles.
Pompes Funèbres REMORY
2, rue Véronèse - 59000 LILLE ☎ 03.20.06.13.11

Accueille Seigneur en ta maison
Monsieur Henri JOURDAN
veuf d' Anne-Marie CAZIER
qui nous a quittés à Lille le 2 janvier 2019, à l'âge de 85 ans, réconforté par les prières de l'Église.
Dans l'attente de ses funérailles, Henri repose au salon funéraire de Pérenchies, 61 rue du Général Leclerc (entrée allée des Acacias). Visites de 9 heures à 18 heures, samedi et dimanche de 10 heures à 18 heures.
Ses funérailles auront lieu le lundi 7 janvier 2019 à 14 h 30 en l'église Saint-Léger de Pérenchies, paroisse Notre Dame des Sources, d'où son corps sera conduit au cimetière dudit lieu pour être inhumé dans la concession de famille. Assemblée à l'église à 14 h 15.
L'offrande tiendra lieu de condoléances.
Cet avis tient lieu de faire part.
De la part de :
Philippe JOURDAN,
Marie-Christine et Didier BOCQUET-JOURDAN,
Dominique et Renaud KORBER-JOURDAN,
Laurence JOURDAN et Philippe LÉCOCQ, ses enfants
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants
Toute la famille,
Vous pouvez laisser vos condoléances sur www.pf-remory.com
59840 Pérenchies - 67 rue Jean Moulin.
Pompes Funèbres REMORY
61, rue Général-Leclerc - PERENCHIES ☎ 03.20.22.44.64

« Le Seigneur l'a accueilli dans sa paix et sa lumière. »
Marie-Claire DANCHIN née COGHETEL, son épouse
Benoit DANCHIN (†),
Xavier et Dominique DANCHIN-SIMON,
Catherine et Thierry LENCLEN-DANCHIN,
Raphaël DANCHIN,
Caroline DANCHIN,
ses enfants et beaux-enfants
Léna DANCHIN et Maxime BULTE,
Mara DANCHIN,
Juliette et Thomas VANDENABEELE-DANCHIN,
Romain DANCHIN,
Pauline DANCHIN,
Jérémy LENCLEN,
Maxime LENCLEN et Rosalie LEMALLIER,
Agathe LENCLEN et Pierre VAN DE VELDE,
Louis DANCHIN et Marie-Sarah DESPLANQUE,
Eugénie DANCHIN,
Charles DANCHIN,
ses petits-enfants et beaux-petits-enfants
Marie-Madeleine CARPENTIER,
Toute sa famille,
Ses amis et tous ceux qui l'ont connu et aimé,
ont la tristesse de vous faire part du décès de
Claude DANCHIN
survenu à Nancy (54), le mercredi 2 janvier 2019, à l'âge de 83 ans.
La cérémonie des funérailles aura lieu le samedi 5 janvier 2019, à 10 h 30, en la basilique du Sacré-Coeur à Nancy. Claude sera inhumé dans le caveau familial à Hardinghen.
Cet avis tient lieu de faire-part.



LA VOIX DU NORD
CHER ABONNÉ
Vous avez une question concernant votre abonnement ?
Contactez votre Service Clients
Par téléphone en appelant le **03 66 880 200**
Appel non gratuit

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

Enquêtes publiques

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction de la Coopération, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de BREBIERES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
EXPLOITATION ALVIN BATIMIN
STE GOODMAN FRANCE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 18 décembre 2018, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 21 janvier 2019, sur la demande d'exploitation d'un bâtiment logistique sis 160 rue de Corbehem à BREBIERES (62117).
M. Stéphane TONACHIELLA est chargé du suivi du dossier de la Sté GOODMAN FRANCE Tél. : 03 77 77 05 92.
Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de BREBIERES sise 18 place des Héros, BP 9001, du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le jeudi de 14h00 à 17h30 (fermeture au public le matin) et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Services Installations Classées - Rue Ferdinand Buisson - 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.
Une étude d'impact, le courrier de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.
Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de CORBEHEM, GOUY SOUS BELLONNE, NOYELLES SOUS BELLONNE, VITRY EN ARTOIS (Pas-de-Calais), COURCHELLETES, FERIN et LAMBRES LEZ DOUAI (Nord).
Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert à cet effet, en Mairie de BREBIERES du 21 janvier 2019 au 21 février 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de BREBIERES ou le formuler à M. Jean DURIEU commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :
- Lundi 21 janvier 2019 de 9h00 à 12h00
- Lundi 28 janvier 2019 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 6 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 13 février 2019 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 21 février 2019 de 14h00 à 17h00
Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 21 janvier 2019 au 21 février 2019 à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES - Réagir à cet article.
La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de BREBIERES ainsi que dans les mairies précitées.
À l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.
Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES, les informations relatives à ce projet.



Direction départementale des territoires et de la mer
Délégation territoriale de Lille
Tél. 03.20.71.59.79

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Elaboration du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Lille-Marcq-en-Baroeul sur le territoire des Communes de Bondue, Marcq-en-Baroeul, Marquette-lez-Lille, Wambrechies, faisant partie de la Métropole Européenne de Lille
Il sera procédé du lundi 21 janvier 2019, au vendredi 22 février 2019 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs, à une enquête publique au titre du Code de l'Environnement, pour l'élaboration du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Lille-Marcq-en-Baroeul. Ce projet concerne les communes de Bondue, Marcq-en-Baroeul, Marquette-lez-Lille, Wambrechies et la Métropole Européenne de Lille.
Le Plan d'Exposition au Bruit est un document d'urbanisme fixant les conditions d'utilisation des sols exposés aux nuisances dues au bruit des aéronefs. Le PEB vise à interdire ou limiter les constructions pour ne pas augmenter les populations soumises aux nuisances. Au terme de cette enquête publique, le Plan d'Exposition au Bruit, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera approuvé par arrêté préfectoral.
Durant l'enquête publique, aux jours et heures habituelles d'ouverture des mairies concernées, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.
Monsieur Jean-Pierre COMPAGNE, commissaire-enquêteur, consultant sécurité, retraité, se tiendra à la disposition du public en mairie, aux dates suivantes :
Date- Commune - Horaires
21/01/19 - BONDUES - 14h-17h
01/02/19 - WAMBRECHIES - 14h-17h
06/02/19 - MARCQ-EN-BAROEUL - 14h-17h
14/02/19 - MARQUETTE-LEZ-LILLE - 15h-18h
22/02/19 - BONDUES - 14h-17h
Les observations écrites pourront également être :
- adressées ou déposées sous pli cacheté, à l'attention du personnel de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Bondue, siège de l'enquête, (Monsieur le commissaire enquêteur - Enquête publique PEB de l'aérodrome de Lille-Marcq-en-Baroeul - Mairie de Bondue - 16 Place de l'Abbé Bonpain, 59910 Bondue) qui les visera et les annexera au registre d'enquête ;
- adressées par voie électronique, via l'adresse ddtm-dtville-participation-public@nord.gov.fr en précisant l'objet de l'enquête : Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lille-Marcq-en-Baroeul.
Des éléments d'information relatifs à cette enquête sont également disponibles sur le site internet de la préfecture du Nord à l'adresse suivante : www.nord.gov.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/les-plans-d-exposition-au-bruit-PEB/Elaboration du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lille - Marcq-en-Baroeul.
Toute information peut être demandée auprès de la
Délégation territoriale de Lille
8, rue de Belle Vue à 59 000 Lille - tél : 03 20 71 59 79.
À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés dans les mairies concernées, à la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord, Délégation territoriale de Lille, et sur le site internet de la Préfecture du Nord pendant un an.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.25 euros - Pas-de-Calais 5.25 euros.

Enquêtes publiques

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de BREBIERES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
EXPLOITATION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE
STE GOODMAN FRANCE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 18 décembre 2018, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 21 janvier 2019, sur la demande d'exploitation d'un bâtiment logistique sis 160 rue de Corbehem à BREBIERES (52117).

M. Stéphane TONACHELLA est chargé du suivi du dossier de la Sté GOODMAN FRANCE
Tél. : 06/17/77/05/92.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de BREBIERES, sis 18 place des Héros, BP 9001, du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le jeudi de 14h00 à 17h30 (fermeture au public le matin) et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Service Installations Classées - Rue Ferdinand Duisson - 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le courrier de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de CORBEHEM, GOUY SOUS BELLOUNE, NOVELLES SOUS BELLOUNE, VITRY EN ARTOIS (Pas-de-Calais), COURCHELLETES, FERIN et LAINDRES LEZ DOUAI (Nord).

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de BREBIERES ou les formuler à M. Jean DURIEU commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- Lundi 21 janvier 2019 de 9h00 à 12h00
- Lundi 28 janvier 2019 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 5 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 13 février 2019 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 21 février 2019 de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 21 janvier 2019 au 21 février 2019 à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES. Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de BREBIERES ainsi que dans les mairies précitées.

À l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES, les informations relatives à ce projet.



Direction départementale des territoires et de la mer
Délégation territoriale de Lille
Tél. 03.20.71.59.79

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Elaboration du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Lille-Marcq-en-Baroeul sur le territoire des Communes de Bondueux, Marcq-en-Baroeul, Marquette-lez-Lille, Wambrechies, faisant partie de la Métropole Européenne de Lille

Il sera procédé du lundi 21 janvier 2019, au vendredi 22 février 2019 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs, à une enquête publique au titre du Code de l'Environnement, pour l'élaboration du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Lille-Marcq-en-Baroeul. Ce projet concerne les communes de Bondueux, Marcq-en-Baroeul, Marquette-lez-Lille, Wambrechies et la Métropole Européenne de Lille.

Le Plan d'Exposition au Bruit est un document d'urbanisme fixant les conditions d'utilisation de sols exposés aux nuisances dues au bruit des aéronefs. Le PEB vise à interdire ou limiter les constructions pour ne pas augmenter les populations soumises aux nuisances.

Au terme de cette enquête publique, le Plan d'Exposition au Bruit, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera approuvé par arrêté préfectoral. Durant l'enquête publique, aux jours et heures habituelles d'ouverture des mairies concernées, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Monsieur Jean-Pierre COMPAGNE, commissaire-enquêteur, consultant sécurité, retraité, se tiendra à la disposition du public en mairie, aux dates suivantes :

- Date: Commune - Horaires
- 21/01/19 - BONDUEUX - 14h-17h
- 01/02/19 - WAMBRECHIES - 14h-17h
- 06/02/19 - MARCQ-EN-BAROEUL - 14h-17h
- 14/02/19 - MARQUETTE-LEZ-LILLE - 15h-18h
- 22/02/19 - BONDUEUX - 14h-17h

Les observations écrites pourront également être :

- adressées ou déposées sous pli cacheté, à l'attention personnelle de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Bondueux, siège de l'enquête, (Monsieur le commissaire enquêteur - Enquête publique PEB de l'aérodrome de Lille-Marcq-en-Baroeul - Mairie de Bondueux - 16 Place de l'Abbé Bonpain, 59510 Bondueux) qui les visera et les annexera au registre d'enquête.
- adressées par voie électronique, via l'adresse dem-ditille-participation-public@nord.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête : Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lille-Marcq-en-Baroeul.

Des éléments d'information relatifs à cette enquête sont également disponibles sur le site internet de la préfecture du Nord à l'adresse suivante : www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/LES-plans-d-exposition-au-bruit-PEB Elaboration du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lille - Marcq-en-Baroeul.

Toute information peut être demandée auprès de la Délégation territoriale de Lille

3, rue de Belle Vue à 59 000 Lille - tél. : 03 20 71 59 79.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés dans les mairies concernées, à la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord, Délégation territoriale de Lille, et sur le site internet de la Préfecture du Nord pendant un an.



LA VOIX ANNONCES

Vous aussi, publiez votre annonce et profitez des 1 149 000* lecteurs fidèles de La Voix du Nord, Nord Éclair et Nord Littoral

Téléphone

0 811 00 62 59

Service 0,05 € / appel + prix appel

Une équipe de conseillers est à votre disposition pour vous aider à rédiger votre annonce.

* N° de téléphone réservé aux particuliers en semaine de 8 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 12 h. Paiement par CB.

Courrier

Envoyez-nous cette grille accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de La Voix Annonces :

LA VOIX ANNONCES - CS 10549 - 59023 Lille Cedex

Sélectionnez votre rubrique

- IMMOBILIER (sauf commerces)
- AUTOMOBILE (sauf utilitaires, PL)
- SERVICES AUX PARTICULIERS
- BONNES AFFAIRES
- TOURISME
- Département :
- Ville :
- Marque :
- Prix :
- Modèle :
- Classe énergie :
- Rencontres*
- Service à la personne
- Amis/Sorties
- Co-location
- Billetterie
- Loisirs
- Habitat/Meuble/Objets
- Image/Son
- Animaux
- Mer
- Montagne
- Camping
- EMPLOI
- Recherche d'emploi

* Pour les ANNONCES RENCONTRES, copie carte d'identité, traitement obligatoire des réponses par le journal : domiciliation facturée 10 € TTC pour 1 parution, 20 € TTC pour 2 parutions et plus.

Rédigez votre annonce

Informations utiles à la saisie de votre annonce

- Commencez par un des verbes suivants : VENDS, LOUE, PROPOSE, RECHERCHE, ACHETE.
- Écrivez votre annonce en majuscules.
- Une lettre par case et une case vide entre chaque mot.
- Respecter la liste des abréviations.
- Finissez par la mention PARTICULIER suivi de vos coordonnées téléphoniques.

Nouveau

Illustrez votre bien par une photo pour 5€ quel que soit le nombre de parutions.

Offre valable uniquement pour les annonces immobilières, automobiles, bonnes affaires et tourisme



1 ^{re} ligne	
2 ^{ème} ligne	
3 ^{ème} ligne	
4 ^{ème} ligne	
5 ^{ème} ligne	
6 ^{ème} ligne	
7 ^{ème} ligne	

Valorisez votre annonce pour 2 €

Choisissez le nombre de parutions

	4 lignes	Tarif/ligne suppl.	Exemple 5 lignes
1 semaine	1 zone	7,5€ + 1,5€	75 + 1,5 = 9€
	Toutes zones	21€ + 4,5€	21 + 4,5 = 25,5€
2 semaines + la 3 ^{ème} offerte	1 zone	13,5€ + 3€	13,5 + 3 = 16,5€
	Toutes zones	39€ + 9€	39 + 9 = 48€
offre spéciale* 5 semaines pour 5€ de plus	1 zone	18,5€ + 3€	18,5 + 3 = 21,5€
	Toutes zones	44€ + 9€	44 + 9 = 53€

Je sélectionne ma zone de parution



Toutes zones

Je calcule le prix de mon annonce

Tarif standard (4 lignes) + (Nombre de lignes suppl. x tarif) + domiciliation* (10 € TTC pour 1 parution, 20 € TTC pour 2 parutions et plus)

+ Valorisation (2€ pour 1 parution, 4€ pour 3 parutions, 6€ pour 5 parutions) ou photo 5€ quel que soit le nombre de parutions

TOTAL =

Renseignez vos coordonnées

Nom : _____ Prénom : _____ Tél. : _____
 Adresse : _____ Code postal : _____
 Ville : _____ E-mail : _____ @ _____

La Voix Annonces est le supplément de petites annonces du dimanche, diffusé avec La Voix du Nord - Nord Éclair et Nord Littoral.
 *Offre réservée aux particuliers et valable jusqu'au 30/09/2019, date de parution. Offre limitée à un bien par annonce dans les rubriques immobilier - automobile. Plusieurs biens possibles par annonce dans la rubrique bonnes affaires (sauf rubriques animaux) ou une seule (sauf immobilier) avec la possibilité d'indiquer les prix individuels de chacun des biens figurant dans l'annonce de manière distincte ou un prix pour le lot de biens proposés dans l'annonce. **Source Adfear 2015.
 (2) Pour l'immobilier et en cas de non-renseignement, nous retransmettrons par défaut la localité et le département de votre adresse.
 Le classement de votre annonce sera effectué dans la rubrique qui nous paraît la plus adéquate à votre texte. Nous nous réservons le droit de refuser l'insertion d'une annonce qui serait contraire à nos intérêts moraux, ainsi qu'à notre déontologie, sans autre obligation que le remboursement des sommes éventuellement versées, du corrigé le texte d'une annonce sans en modifier le sens afin d'aider à sa compréhension. Un défaut de parution partielle ou totale de votre annonce ne pourra donner lieu qu'à un remboursement partiel du total de l'annonce. Conformément à l'art. 32 de la loi du 06/01/77, les informations communiquées permettent la position des demandes et le suivi de nos relations commerciales. Ces informations nominatives doivent être fournies obligatoirement par le client pour le traitement de son annonce. L'acceptation de ce service de 450 000 euros, immatriculé au RCS de Lille sous le numéro 457 507 267, 8 place du Général-de-Gaulle, CS 10549, 59023 LILLE CEDEX. En communiquant votre adresse e-mail, vous acceptez de recevoir par ce biais les informations de LA VOIX DU NORD. L'annonce est insérée sous l'entière responsabilité de l'annonceur, celui-ci s'engageant, à première demande, à se substituer à la société La Voix du Nord ou à l'un de ses représentants légaux en cas d'action en responsabilité.

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de BREBIERES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
EXPLOITATION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE
STE GOODMAN FRANCE

L'arrêté du 18 décembre 2018 relatif à l'enquête publique environnementale prévue du 21 janvier 2019 au 21 février 2019 concernant l'exploitation d'un bâtiment logistique sis 160 rue de Corbehem à BREBIERES est annulé.

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 10 janvier 2019, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 4 février 2019, sur la demande d'autorisation environnementale ainsi que la demande de permis de construire concernant l'exploitation du bâtiment précité.

M. Stéphane TONACHELLA est chargé du suivi du dossier de la Sté GOODMAN FRANCE Tél. : 06/17/77/05/92.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de BREBIERES sise 18 place des Héros, BP 9001, du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le jeudi de 14h00 à 17h30 (*fermeture au public le matin*) et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Service Installations Classées - Rue Ferdinand Buisson - 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

~~Une étude d'impact, le courrier de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.~~

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de CORBEHEM, GOUY SOUS BELLONNE, NOYELLES SOUS BELLONNE, VITRY EN ARTOIS (Pas-de-Calais), COURCHELETTES, FERIN et LAMBRES LEZ DOUAI (Nord).

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de BREBIERES du 4 février 2019 au 7 mars 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de BREBIERES ou les formuler à M. Jean DURIEU commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- Lundi 4 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Mardi 12 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Lundi 18 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Mardi 26 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 7 mars 2019 de 14h30 à 17h30

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 4 février 2019 au 7 mars 2019 à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de BREBIERES ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale. M. le Maire de BREBIERES statuera quant à lui sur la demande de permis de construire.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES, les informations relatives à ce projet.

LE CARNET

Avis de décès

Monsieur Dominique LIAGRE

veuf de Martine PENEZ

est pieusement décédé à Tourcoing, le mardi 15 janvier 2019, à l'âge de 70 ans.

La cérémonie des funérailles aura lieu le lundi 21 janvier 2019, à 10 h 30, en l'église Saint-Quirin à Neuville-en-Ferrain, d'où son corps sera conduit au cimetière dudit lieu pour y être inhumé dans le caveau de famille.

De la part de :
Delphine et Mémie JANSON-LIAGRE,
Bernolt et Marie LIAGRE-DOUCEDE,
ses enfants
Pauline JANSON, Clémentine LIAGRE, ses petites-filles
Monsieur (*) et Madame Marcel LIAGRE-TRUFFAUT,
ses parents
Ses sœur, beaux-frères, belle-sœur, neveux et nièces,
Les familles LIAGRE-TRUFFAUT, PENEZ-HAQUETTE.

Dans l'attente des funérailles, le défunt repose à son domicile.

Vous pouvez laisser vos condoléances sur le site
www.pf-six.com

Pompes Funèbres Philippe SIX
11, rue du Vertuquet - ZI - 59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN
45, rue Pasteur - 59200 TOURCOING ☎ 03.20.03.08.80



Fabienne et Damien CONSTANT-VANDERPLAETSEN,
Florent,
Christophe et Emilie VANDERPLAETSEN-KARASZ,
Tessa, Romain,
ses enfants, petits-enfants
Et toute la famille,

Monsieur Georges VANDERPLAETSEN

veuf de Denise D'HALLUIN

survenu à Roubaix, le 16 janvier 2019, à l'âge de 80 ans.

Ses funérailles seront célébrées le mardi 22 janvier 2019, à 14 h 30, en l'église Saint-Vaast à Leers.

L'offrande en fin de cérémonie tiendra lieu de condoléances.

Selon sa volonté, son corps sera inhumé au cimetière du Pont-de-Neuville à Tourcoing, auprès de son épouse.

Dans l'attente de ses funérailles, il repose aux salons funéraires de Watrelos, 43, rue Alexander Fleming (face à l'hôpital). Visites de 9 heures à 18 heures.

Vous pouvez déposer vos condoléances en ligne sur
www.pompes-funbres-watrelos.com

PF de Watrelos Francis Van Wynsberghe - Le Choix Funéraire
59150 WATRELOS - 66, rue Saint-Joseph ☎ 03.20.75.58.82



REPOSEZ-VOUS
SUR NOUS

POMPES FUNÈRES LEMAÎTRE

www.pompes-funbres-lemaitre.fr
59100 ROUBAIX - 271, rue Lannoy - Tél. 03 20 75 77 78
59200 TOURCOING - 7, boulevard Descart - Tél. 03 20 03 57 46
RCS Lille 480 404 084 - Hab. Roubaix 14 59 284 - Hab. Tourcoing 14 59 1066 - N°Orias. 07202179

PF DE WATRELOS - Francis Van Wynsberghe

www.pompes-funbres-watrelos.com
59150 WATRELOS - 66 rue Saint-Joseph - Tél. 03 20 75 58 82
RCS Lille 475 980 085 - Hab. Watrelos 16 59 1118 - N°Orias. 07202271

Sa famille,

Ses amis,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Denis HUGUENIN

Journaliste
Ancien directeur adjoint de l'École Supérieure
de Journalisme de Lille

survenu le lundi 14 janvier 2019, à l'âge de 81 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 19 janvier 2019, à 10 h 30, en la cathédrale Saint-Just et Saint-Pasteur, rue Armand-Gauthier à Narbonne (11100), suivie de l'inhumation au cimetière de Cité, 26, avenue de Latre-de-Tassigny à Narbonne.

11000 Narbonne - 2, avenue Elie-Sermet
59000 Lille - 46, rue Louis-Faure

1460053900

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.25 euros - Pas-de-Calais 5.25 euros.

Enquêtes publiques

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de BREBIERES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
EXPLOITATION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE
STE GOODMAN FRANCE

L'arrêté du 18 décembre 2018 relatif à l'enquête publique environnementale prévue du 21 janvier 2019 au 21 février 2019 concernant l'exploitation d'un bâtiment logistique sis 160 rue de Corbehem à BREBIERES est annulé.

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 10 janvier 2019, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 4 février 2019, sur la demande d'autorisation environnementale ainsi que la demande de permis de construire concernant l'exploitation du bâtiment précité.

M. Stéphane TONACHELLA est chargé du suivi du dossier de la Ste GOODMAN FRANCE
Tél. : 06 17 77 05 82.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de BREBIERES sise 18 place des Héros, BP 9001, du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le jeudi de 14h00 à 17h30 (fermeture au public le matin) et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Services Installations Classées - Rue Ferdinand Buisson - 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le courrier de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de CORBEHEM, GOUY SOUS BELLOUNE, NOYELLES SOUS BELLOUNE, VITRY EN ARTOIS (Pas-de-Calais), COURCHELETTES, FERIN et LAMBRES LEZ DOUAI (Nord).

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de BREBIERES du 4 février 2019 au 7 mars 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de BREBIERES ou les formuler à M. Jean DURIEU commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- Lundi 4 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Mardi 12 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Lundi 18 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Mardi 26 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 7 mars 2019 de 14h30 à 17h30

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 4 février 2019 au 7 mars 2019 à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de BREBIERES ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale. M. le Maire de BREBIERES statuera quant à lui sur la demande de permis de construire.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES, les informations relatives à ce projet.

1459621400

Inscription gratuite

Vous recherchez un faire-part ?
Plus de 125 000 avis consultables
Connectez-vous sur

EN MÉMOIRE.FR

Déjà 100 000 avis de décès publiés et lus



ENTREPRISES, PUBLIEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE SOUS 48H DANS UN SUPPORT HABILITÉ.

Publication du lundi au samedi

LA VOIX
DU NORD

Nord
éclair

Nord
Littoral

Habima
départements 59-62

Habima
départements 59-62

Habima
département 62



SECURITE

Nous vous garantissons le respect
de vos obligations légales.

SUR-MESURE

Nous nous adaptons à votre besoin de diffusion,
locale ou régionale, selon vos objectifs.

SIMPLICITE

Envoyez vos demandes d'insertion :
- par mail : annonces@lavoixdunordpublicite.fr
- par fax : 0 820 00 62 59
Réception des éléments: J-3 avant 12h

LA VOIX
MÉDIAS

LA VOIX
DU NORD

Nord
éclair

Nord
Littoral

ANNONCES MARCHES PUBLICS

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.25 euros - Pas-de-Calais 5.25 euros.

Marchés publics de fournitures et services

Avis d'appel d'offres



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Référence du marché : 2018.274
- REGION HAUTS-DE-FRANCE
151 avenue Hoover 59555 Lille Cedex
- Marché de Prestations intellectuelles - Appel d'offres ouvert
- Objet de la consultation : PRESTATIONS D'ASSISTANCE JURIDIQUE EN MATIERE DE TRANSPORTS. L'intégralité de cet avis publié au BOAMP pourra être téléchargée sur la plateforme de dématérialisation de la Région dédiée aux marchés publics : <https://marchespublics596200.fr>
Date limite de réception des offres : 04/03/2019 à 12 H 00
Avis n°19-16229 publié au BOAMP et réf. JOUE n°2019/S 024-053122 du 04/02/2019



INFORMATION SUR UN AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Référence du marché : 2018.227
- REGION HAUTS-DE-FRANCE
151 avenue Hoover 59555 Lille Cedex
- Marché de Services - Appel d'offres ouvert
- OBJET DU MARCHÉ : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES MISSIONS DE PROGRAMMATION ET D'EXPERTISE AINSI QUE POUR LES MISSIONS D'ASSISTANCE EN ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION RELATIVES AUX OPERATIONS POUR LESQUELLES LA REGION EXERCERAIT DES PREROGATIVES DE MAITRISE D'OUVRAGE.
L'intégralité de cet avis publié au BOAMP pourra être téléchargée sur la plateforme de dématérialisation de la Région dédiée aux marchés publics : <https://marchespublics596200.fr>
Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 07/03/2019 à 12h00
Date d'envoi de l'avis : 05/02/2019

Marchés publics de travaux

Procédures adaptées de + 90 000 euros

COMMUNE DE SAMÉON (59)

AVIS DE MARCHÉ TRAVAUX

Organisme acheteur : Commune de Saméon (59)
Correspondant : Yves LEFEBVRE, 71 Rue de la Mairie, 59310 Saméon, FRANCE.
Tél. +33 320615022. Courriel : mairie-sameon@wanadoo.fr
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.fr>
Objet du marché : CREATION D'UN ESPACE JEUNESSE
Type de marché : Travaux / Conception et exécution
Lieu principal d'exécution : stade municipal rue de la Mairie 59310 SAMEON
Type de procédure : Procédure adaptée
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.
1: Prix des prestations 40%
2: Valeur technique 60%
Date limite de réception des offres : Mardi 05 mars 2019 - 12:00
(langue(s) pouvant être utilisée(s)) : français.
Date d'envoi du présent avis : 05 février 2019



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SIA HABITAT - Directrice Générale
67 Avenue des Potiers - CS60649 - 59506 DOUAI
Référence acheteur : R2017156
L'avis implique un marché public.
Objet : MARCHÉ DE TRAVAUX BÂTIMENT ET VRD EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE 48 LOGEMENTS COLLECTIFS ET DE 6 LOGEMENT INDIVIDUELS LOCATIFS SOCIAUX RIVE DU CANAL DE BOURBOURG ET RUE DU GAZ COUDEKERQUE BRANCHE
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Lot n° 6 - COUVERTURE ETANCHÈTE BARDAGE
Lot n° 6 - MENUISERIE INTERIEURE
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
80% Prix des prestations
20% Valeur technique
Remise des offres : 28/02/19 à 12h00 au plus tard.
Envoyé à la publication le : 05/02/2019
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://systoff.marches-publics.info>

**Ville de Givenchy-en-Gohelle
Avis d'appel à la concurrence**

Identification de l'organisme : Mairie de Givenchy en Gohelle, 7 place Raoul BRIQUET, 62580 Givenchy en Gohelle
Objet du marché : TRAVAUX DE RESTRUCTION ET D'EXTENSION DE L'ECOLE SEVIGNE-BUISSON ET CREATION D'UNE RESTAURATION A GIVENCHY EN GOHELLE - RELANCE DES LOTS INFRACTUEUX
Procédure de passation : marché de travaux - procédure adaptée - avec négociation
Critères de sélection : Prix pondération 60% et valeur technique pour 40 %
Nombre de lots : 8
Lot n° 01 : Gros-Œuvre et déconstruction
Lot n° 03 : Etanchéité, couverture et bardages
Lot n° 05 : Charpente métallique et serrurerie
Lot n° 06 : Cloisons / Isolation par l'intérieur / Faux-plafonds
Lot n° 08 : Carrelage et Faïence
Lot n° 10 : Peinture
Lot n° 12 : C.V.C. - Plomberie
Lot n° 14 : V.R.D.
Date limite de réception des offres : lundi 1er mars 2019 à 17 heures
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, déposer un pli, allez sur www.marchesonline.com - avis 3352120
Renseignements auprès de : Mme COURTOIS au 03 21 60 90 90 ou givenchy.dgs@orange.fr
- Mairie d'œuvre assurée par Atlante Architectes de Villeneuve d'Ascq
Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 01/02/2019

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.25 euros - Pas-de-Calais 5.25 euros.

Enquêtes publiques et concertations

COMMUNE DE CUINCY (NORD)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU DECLEASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PLACE DU CAPITAINE DORDAIN

Par arrêté n°19 en date du 04 Février 2019, il a été prescrit une enquête publique relative au déclassement d'une parcelle non cadastrée contiguë à la parcelle Al n°291 ainsi que les parcelles Al 55p, 55q, 61p, 52p, 53p, 54p, 55p et 56p situées Place du Capitaine Dordain.
L'enquête publique aura lieu en Mairie de CUINCY du 25 Février au 11 Mars 2019 inclus.
Le dossier d'enquête publique sera consultable en Mairie de CUINCY pendant cette période, aux heures d'ouverture au public : le lundi de 9 H à 12 H et de 15 H 30 à 17 H 30, du mardi au vendredi de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 00 et le samedi de 9 H à 11 H.
Le public pourra à cette occasion consigner ses observations sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet et tenu à sa disposition.
Par décision du Maire de Cuincy, Monsieur François Antoine DEBSKI, a été désigné comme commissaire enquêteur, conformément à la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire Enquêteur arrêtée pour l'année 2019.
Il se tiendra à la disposition du public, en Mairie, le lundi 25 Février 2019 de 9 H à 12 H et le lundi 11 Mars 2019 de 9 H à 17 H.
Les observations formulées par écrit pourront lui être adressées par voie postale à la Mairie de Cuincy ou par voie numérique à l'adresse courriel EnquetePublique@ville-cuincy.fr, de manière à ce qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête publique.

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de BREBIERES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE EXPLOITATION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE STE GOODMAN FRANCE

L'arrêté du 18 décembre 2018 relatif à l'enquête publique environnementale prévue du 21 janvier 2019 au 21 février 2019 concernant l'exploitation d'un bâtiment logistique sis 160 rue de Corbehem à BREBIERES est annulé.
En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 10 janvier 2019, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 4 février 2019, sur la demande d'autorisation environnementale ainsi que la demande de permis de construire concernant l'exploitation du bâtiment précité.
M. Stéphane TONACHELLA est chargé du suivi du dossier de la Sté GOODMAN FRANCE
Tél. : 06 17777052.
Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de BREBIERES site 18 place des Hérons, BP 5001, du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le jeudi de 14h00 à 17h30 (fermeture au public le matin) et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Service Installations Classées - Rue Ferdinand Buisson - 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.
Une étude d'impact, le courrier de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.
Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de CORBEHEM, GOUY SOUS BELLOUNE, NOYELLES SOUS BELLOUNE, VITRY EN ARTOIS (Pas-de-Calais), COURCHELETTES, FERIN et LAMBRES LEZ DOUAI (Nord).
Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de BREBIERES du 4 février 2019 au 7 mars 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de BREBIERES ou les formuler à M. Jean DURIEU commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :
- Lundi 4 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Mardi 12 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Lundi 18 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Mardi 26 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 7 mars 2019 de 14h30 à 17h30
Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 4 février 2019 au 7 mars 2019 à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES - Réagir à cet article.
La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de BREBIERES ainsi que dans les mairies précitées.
A l'issue de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale. M. le Maire de BREBIERES statuera quant à lui sur la demande de permis de construire.
Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES, les informations relatives à ce projet.

VENTES ET ADJUDICATIONS JUDICIAIRES

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.25 euros - Pas-de-Calais 5.25 euros.



Maître Eric VILLAIN
Avocat au Barreau de CAMBRAI
17 Avenue de la Victoire
59400 CAMBRAI
Tél. : 03 27 81 28 17

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Audience des Criées
Au Tribunal de Grande Instance de CAMBRAI
Château de Selles à CAMBRAI Rue Froissant

ADJUDICATION le Vendredi 15 Mars 2019 à 9 Heures

SUR LA MISE A PRIX DE : 25.000 €

(VINGT CINQ MILLE EUROS)

APPARTEMENT sis à Cambrai avenue Victor Hugo
Résidence Mélanie
Appartement représentant le lot N° 65 et les 150/10000^e de la copropriété et Lot N°143, représentant un emplacement de parking pour 3/10000^e de la copropriété.
Designations :
Appartement de type T3 au 2e étage de l'immeuble - chauffage électrique par convecteurs, cumulus électrique, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, 2 chambres, salle de bains, wc.
IMPORTANT : le cahier des conditions de vente a été déposé au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de CAMBRAI ou il peut être consulté (N° RG : 18/01324). Il est également consultable au cabinet de Maître Eric VILLAIN. Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avocat inscrit au barreau de CAMBRAI.

Pour tous renseignements s'adresser :
- Au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de CAMBRAI.
- Au cabinet de Maître Eric VILLAIN.

VISITES PREVUES le mardi 26 février 2019 à 14 heures et mercredi 6 mars 2019 à 14 heures.

**ENTREPRISES,
PUBLIEZ VOTRE ANNONCE
LÉGALE SOUS 48H DANS
UN SUPPORT HABILITÉ.**

Publication du lundi au samedi



Habilitation département 59-62

Habilitation département 59-62

Habilitation département 62



SÉCURITÉ

Nous vous garantissons le respect de vos obligations légales.

SUR-MESURE

Nous nous adaptons à votre besoin de diffusion, locale ou régionale, selon vos objectifs.

SIMPLICITÉ

Envoyez vos demandes d'insertion :
- par mail : annonces@lavoixdunordpublicite.fr
- par fax : 0 820 00 62 59
Réception des éléments: J-3 avant 12h



LE CARNET

Avis de décès

Wanquetin

Nous vous faisons part du décès de

Madame Annie VAHÉ née DELANNOY Agricultrice retraitée

survenu le dimanche 3 février 2019, dans sa 71^e année.

Ses funérailles civiles ont été célébrées le mercredi 6 février 2019, au crématorium d'Hénin-Beaumont dans la plus stricte intimité.

De la part de :
Toute sa famille.

Pompes Funèbres DUFLOS et fils
DAINVILLE - 4 et 6, rue Ampère ☎ 03.21.71.01.96
SAINTE-CATHERINE - 7 et 9, route de Béthune ☎ 03.21.71.48.74

1461519500

Marie-Anne et Michel (†) PROUVOT-COLPAERT,
Georges-Alain et Marie-Christine COLPAERT-DEYAEGÈRE,
Roger COLPAERT,
Catherine et Dominique TRINCHEZ-COLPAERT,
ses enfants

Clotilde et Serge, Juliette et Guillaume, Sarah et Hacène,
Martin, Simon,
ses petits-enfants

Noham, Liham, Nahel, Romane, Brûne,
ses arrière-petits-enfants

Madame Simone RUBRECHT, sa sœur,
Madame Jacqueline COLPAERT-DUBAR, sa belle-sœur
Ses neveux et nièces,
Toute la famille,

Le docteur Antoine DESROUSSEAU, son médecin
Olivier CHIAMPÌ, son infirmier
Ses dévouées aides à domicile des petits-soins,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Marcelle COLPAERT née RUBRECHT épouse de Roger COLPAERT (†)

survenu à son domicile, le 5 février 2019 à l'âge de 88 ans.

La célébration des funérailles aura lieu le lundi 11 février 2019, à 10 h 30, en l'église Saint-Vaast à Bondues, suivie de la crémation.
Assemblée à l'église à 10 h 15.

Dans l'attente de la célébration, elle repose au funérarium 37, rue Mirabeau à Mouvaux. Visites de 9 heures à 19 heures.

Pompes Funèbres ODOUX ☎ 03.20.26.03.01
37 rue Mirabeau - MOUVAUX - 5 rue du Bosquet - BONDUES
291 rue du Blanc-Sciau - TOURCOING

1461718400

Les membres de la communauté hospitalière,
Et les membres de l'équipe du service Urologie du centre
hospitalier de Tourcoing,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Docteur Pierre-Marie LEWANDOWSKI

Les funérailles auront lieu le vendredi 8 février 2019, à 9 h 30, en l'église Saint-Calixte de Lambersart, paroisse de la Sainte-Trinité.

Ils s'associent à la douleur de sa famille et de ses amis.

1461902100

Madame Veuve René DALLE née Agnès HOLVOOTE

a rejoint son époux dans la tendresse du Père, le 5 février 2019, dans sa 90^e année.

La célébration des funérailles aura lieu le samedi 9 février 2019, à 10 h 45, en l'église Saint-Martin, paroisse Notre-Dame du Partage, à Bousbecque, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière dudit lieu pour y être inhumé.

Assemblée à l'église à 10 h 30.

L'offrande tiendra lieu de condoléances.

Dans l'attente de ses funérailles, Agnès repose aux salons funéraires Lemaheiu, 22 rue du 8 mai 1945 à Roncq. Visites de 9 heures à 17 h 30.

De la part de :

Elisabeth VALMAGGIA-DALLE et sa famille,
Jean-René et Frédérique DALLE-VAILLANT et leur famille,
Xavier DALLE et sa famille,
Guy-Noël et Christine DALLE-BEAUGRAND et leur famille,
Olivier et Odile MAERTEN-DALLE et leur famille,
Gonzague et Joséfa DALLE-MELO et leur famille,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants

Michel (†) et Renée (†) HOLVOOTE-DESARANNO et leur famille, ses frères, belle-sœur, neveux et nièces,
Thérèse DALLE (†),
Bernadette DALLE (†),
ses belles-sœurs
Toute la famille,

Ses amis,
Tous ceux qui l'ont connue et estimée.

Pompes Funèbres LEMAHIEU (Succ. PF DURNÉZ)
59223 RONCQ - 22, rue du 8 Mai 1945 ☎ 03.20.23.58.56

1461811600

Philippe (†) et Isabelle LEJEUNE-LELAURIN,
Yves LEJEUNE,
Marc LEJEUNE et Aude CHARRON-QUIGNON,
ses enfants

Nicolas et Aurélie LEJEUNE-MASCLET,
Claire et Mickaël LENNE-LEJEUNE,
Pierre LEJEUNE,
Jules LEJEUNE,
Barthélémy LEJEUNE-CHARRON,
ses petits-enfants

Roland et Michel FERRANT-BOUTTEN,
sa sœur

Toute la famille,
Ses voisins et amis proches,
Tous ceux qui l'ont connue et estimée,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Danielle LEJEUNE née BOUTTEN veuve de Gérard LEJEUNE

survenu à Lille, le mercredi 6 février 2019, dans 83^e année.

La célébration de ses funérailles aura lieu le lundi 11 février 2019, à 11 heures, en l'église Saint-Joseph, paroisse de la Bonne Nouvelle, à Hem.

L'offrande en fin de cérémonie tiendra lieu de condoléances.

Selon sa volonté, son corps sera conduit au Crématorium, rue de Leers, à Wattrelos, pour y être incinéré et ses cendres dispersées au jardin du Souvenir d'Hem.

Dans l'attente de ses funérailles, elle repose à la chambre funéraire, 6 rue du Docteur Coubron à Hem, ouverte de 9 heures à 19 heures.

PF TOP-BEGHIN - 161, rue Gaston-Baratte VILLENEUVE-D'ASCO
5, place Carnot LANNŌY - 6, rue du docteur Coubron HEM

1461843100

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

Enquêtes publiques et concertations

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de BREBIERES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
EXPLOITATION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE
SITE GOODMAN FRANCE

L'arrêté du 18 décembre 2018 relatif à l'enquête publique environnementale prévue du 21 janvier 2019 au 21 février 2019 concernant l'exploitation d'un bâtiment logistique sis 160 rue de Corbehem à BREBIERES est annulé.

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 10 janvier 2019, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 4 février 2019, sur la demande d'autorisation environnementale ainsi que la demande de permis de construire concernant l'exploitation du bâtiment précité.

M. Stéphane TONACHELLA est chargé du suivi du dossier de la Site GOODMAN FRANCE

Tel : 06/17/77/05/92

La public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de BREBIERES sise 18 place des Héros, BP 9001, du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le jeudi de 14h00 à 17h30 (fermeture au public le matin) et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Service Installations Classées - Rue Ferdinand Buisson - 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le courrier de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé au mairie de CORBEHEM, GOUY SOUS BELLONNE, NOYELLES SOUS BELLONNE, VITRY EN ARTOIS (Pas-de-Calais), COURCHELETTES, FERIN et LAMBRES LEZ DOUAI (Nord).

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de BREBIERES ou les formuler à M. Jean DUREU commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- Lundi 4 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Mardi 12 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Lundi 18 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Mardi 26 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 7 mars 2019 de 14h30 à 17h30

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 4 février 2019 au 7 mars 2019 à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de BREBIERES, ainsi que des mairies précitées. A l'issue de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale. M. le Maire de BREBIERES statuera quant à lui sur la demande de permis de construire.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES. Les informations relatives à ce projet.

1459623400

Publiez un bel hommage dans votre quotidien

Vos quotidiens vous accompagnent dans la publication d'un avis de décès, de remerciement, de messe anniversaire, ou de pensée suite à la perte d'un être cher. Ainsi vous informez rapidement ceux qui l'ont connu, l'ensemble de son cercle de relations : proches, amis, collègues de travail, membres d'associations, clubs sportifs, etc.

Votre avis est consultable sur www.enmemoire.fr

Où vous adresser ?
- Votre entreprise de pompes funèbres près de chez vous
- Notre service Annonces classées
Tel. 0 825 00 62 84
Fax : 0 820 00 62 80
Email : annonces@lavoixdunordpublicite.fr

LA VOIX MÉDIAS

LA VOIX DU NORD

CHER ABONNÉ

Vous avez une question concernant votre abonnement ?

Contactez votre Service Clients

Par téléphone en appelant le

03 66 880 200



Par mail : serviceclients@lavoixdunord.fr

VISITEZ NOTRE SITE : www.lavoixdunord.fr



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMMUNE DE BREBIÈRES

DOSSIER : Demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la Société GOODMAN FRANCE en vue d'exploiter un bâtiment logistique sur le territoire de la commune de BREBIÈRES

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Nous, Maire de la Commune de BREBIÈRES

Certifions que l'arrêté préfectoral n° 2019-5 du 10 janvier 2019, modifiant celui du 18 décembre 2018

Prescrivant l'ouverture de l'enquête publique environnementale unique sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la Société GOODMAN FRANCE en vue d'exploiter un bâtiment logistique sur le territoire de la commune de BREBIÈRES a été publié et affiché en la forme habituelle du 16 janvier 2019 au 8 mars 2019 comme suit :

Le 16 janvier 2019 :

- Aux portes de la mairie,
- Dans la ville, sur les panneaux d'informations municipales,
- Sur le facebook de la commune,
- Dans les ERP communaux.

Le 17 janvier 2019 :

- Sur le site internet de la commune.

Fait à BREBIÈRES, le 13 mars 2019.

Jean-Pierre HECQUET,
Maire.



Commune de BREBIÈRES

CORBEHEM, le 8 Mars 2019

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BREBIÈRES

MAIRIE DE CORBEHEM

Hôtel de Ville
62112 CORBEHEM
Tél. : 03 27 08 72 90
Fax : 03 27 08 72 91
mairie@corbehem.fr
Site internet : www.corbehem.fr

**CERTIFICAT
ADMINISTRATIF**



Nous, Maire de la Commune de CORBEHEM

CERTIFIONS que l'arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique environnementale unique sur la demande d'autorisation environnementale et de permis de construire présentée par la société GOODMAN FRANCE en date du 10 Janvier 2019 a été affiché en Mairie du **14 Janvier au 07 Mars 2019.**

En foi de quoi, le présent certificat a été délivré pour servir et valoir ce que de droit pour M. le Préfet du Département du P. DE C. – bureau des installations classées, d'utilité publique et de l'environnement, section Installations classées.



Le Maire,

D. BERTOUT.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
MAIRIE DE
NOYELLES-SOUS-BELLONNE
62490

Telephone : 03 21 50 21 87
Telecopie : 03 21 55 51 62
mairie@noyelles-sous-bellonne.fr



Mairie de Noyelles sous Bellonne

3, rue de la Mairie

62490 Noyelles-sous-Bellonne

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Pas-de-Calais

Communauté de Communes Osartis Marquion

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Gilles PINTIAUX, Maire de la commune de Noyelles-sous-Bellonne, certifie : que l’arrêté portant ouverture d’une enquête publique environnementale unique sur les demandes d’autorisation de permis de construire, « exploitation d’un entrepôt logistique Goodman France SARL », a été affiché le 18/01/2019 sur les panneaux d’affichage officiels de la commune;

Et qu’il est resté en place, visible et lisible de la voie publique jusqu’au 11/03/2019,

Fait à Noyelles-sous-Bellonne, le 15/03/2019

Monsieur Le Maire,

Gilles PINTIAUX



VITRY-EN-ARTOIS, le 16 Janvier 2019

ARRONDISSEMENT D'ARRAS
COMMUNE DE **VITRY EN ARTOIS**
62490 PAS DE CALAIS

☎ : 03-21-50-16-28

• FAX : 03-21-50-49-58

mail : raynal.debailleul@vitryenartois.fr

Site : www.vitryenartois.fr

Pierre GEORGET

Maire

Président de la Communauté
de Communes OSARTIS-MARQUION
Conseiller Départemental Délégué

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Pierre GEORGET, Maire de VITRY-EN-ARTOIS, certifie avoir fait procéder à l'affichage du **16 Janvier 2019 au 07 Mars 2019 inclus** en la forme habituelle, aux lieux accoutumés, l'avis au public concernant l'ouverture d'enquête publique pour l'exploitation d'un bâtiment logistique STE GOODMAN France sur le territoire de BREBIERES.

Vitry-en-Artois le 16 Janvier 2019

Le Maire,



Pierre GEORGET

RE: Enquête publique environnementale unique DDAE et PC Goodman France.

Expéditeur : Raynal Debailleul (Raynal.Debailleul@vitryenartois.fr)

À : jeanpauldurieu@yahoo.fr

Date : jeudi 17 janvier 2019 à 09:52 UTC+1

Vitry

Monsieur DURIEU,

Nous avons bien reçu le dossier (affiche, arrêté, CD Rom, annexes) concernant l'enquête publique pour GOODMAN FRANCE sur le territoire de Brebières.

J'ai procédé à l'affichage (sur papier jaune) et cela sur le panneau officiel de la mairie qui se situe sur le pignon de l'Ecole Elsa Triolet (bâtiment à droite de la mairie sous un abri).

J'ai envoyé par mail à la préfecture le certificat d'affichage que vous trouverez en pièce jointe.

J'ai demandé ce jour au service communication d'intégrer, dans le prochain info-flash en fonction de la place disponible, une information succincte sur l'enquête publique.

Je vous tiens informé dès que possible pour cette publication.

Cordialement.

 Pensez à l'environnement
avant d'imprimer ce mail !



Raynal DEBAILLEUL
Services Urbanisme - Elections - Etat Civil - Accueil
Mairie de Vitry-en-Artois - 3 rue de la Mairie 62490
☎ 03.21.50.16.28. (standard)
raynal.debailleul@vitryenartois.fr
Site internet : www.vitryenartois.fr

De : Jean Paul DURIEU <jeanpauldurieu@yahoo.fr>

Envoyé : jeudi 17 janvier 2019 08:25

À : delphine.damiens@mairie-brebières.fr; sylvie.bolante@corbehem.com;
secretariat.general@gouyousbellonne.fr; mairie@noyellesousbellonne.fr; Raynal Debailleul
<Raynal.Debailleul@vitryenartois.fr>; mairie.courchelettes@wanadoo.fr; mairie@ferin.fr; Laëtitia

Férim, le 19/03/2019

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussignée Monique PARENT, Maire de la commune de Férim, certifie que l'avis d'enquête publique unique pour l'exploitation d'un bâtiment logistique pour la société GOODMAN FRANCE, a été affiché à la Mairie de Férim aux conditions habituelles à compter du 19 janvier 2019.

Fait pour valoir ce que de droit,


Monique PARENT,
Maire



Affiché le 11/02
(1 mois)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction de la Coordination
des Politiques Interministérielles

Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement

Affaire suivie par Véronique DELVILLE

Tél. : 03.20.30.59.94
Fax : 03.20.30.53.71

pref-environnement-prefecture-du-
nord@nord.gouv.fr



Courrier diffusé le
09 FEV. 2019

6.02 Vu M → LR

MAIRIE DE
LAMBRES LEZ DOUAI

- 8 FEV. 2019

ARRIVEE
Le Préfet du Nord

A

Monsieur le maire de
LAMBRES-LEZ-DOUAI

59500 LAMBRES-LEZ-DOUAI

S/Couvert de Monsieur le Sous-Préfet
de DOUAI

Lille, le 22 JAN. 2019

OBJET : Installations Classées

Publication de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2019 imposant des prescriptions complémentaires de la SARL GOODMAN FRANCE concernant son établissement situé LAMBRES-LEZ-DOUAI.

Je vous transmets, ci-joint, deux copies de l'arrêté visé en objet, en vous priant de vouloir bien me retourner, dûment signé, le procès-verbal de publication ci-après.

Pour le préfet et par délégation,
L'attaché,

Jean HARRAS.

Arrêté préfectoral du 17 janvier 2019 imposant des prescriptions complémentaires de la SARL GOODMAN FRANCE concernant son établissement situé LAMBRES-LEZ-DOUAI.

PROCES-VERBAL DE PUBLICATION

Le maire de LAMBRES-LEZ-DOUAI certifie :

- 1) avoir déposé un exemplaire de l'arrêté à la mairie où il peut être consulté ;
- 2) avoir fait afficher au lieu habituel d'affichage, pendant une durée minimum d'un mois, un extrait de l'arrêté.

FAIT à Lambres lez Douai le 18/03/2015

Le maire,

A retourner à la Préfecture du Nord
Direction de la Coordination
Des Politiques Interministérielles
Bureau des Installations classées
Pour la Protection de l'Environnement - VD
12-14 rue Jean Sans Peur - 59039 LILLE CEDEX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté • Égalité • Fraternité

PRÉFET DU NORD

MAIRIE DE
LAMBRES-LEZ-DOUAL

11 JAN 2019

ARRIVÉE
Le Préfet du Nord

A

Monsieur le maire de
LAMBRES-LEZ-DOUAL

38000 LAMBRES-LEZ-DOUAL

Secours de Monsieur le Sous-Préfet
de DOUAL

Lille le 11 JAN 2019



Compte d'usage 12
11 JAN 2019

Préfecture du Nord

Département de la Coordination
des Préfectures interdépartementales

Travaux des installations classées
pour la protection de l'environnement

Activité autorisée par l'arrêté préfectoral 2018-0113

Tel : 03 20 36 80 94
Fax : 03 20 36 80 37

Site de l'administration départementale
www.nord.gouv.fr

OBJET : Installations Classées

Publication de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2019 imposant des prescriptions complémentaires de la SARL GOODMAN FRANCE concernant son établissement situé LAMBRES-LEZ-DOUAL

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération.

Pour le préfet et par délégation,
Le préfet

Jean HARRAS

Arrêté préfectoral du 17 janvier 2019 imposant des prescriptions complémentaires de la SARL GOODMAN FRANCE concernant son établissement situé LAMBRES-LEZ-DOUAL

PROCES-VERBAL DE PUBLICATION

Le maire de LAMBRES-LEZ-DOUAL certifie :

- 1) avoir déposé un exemplaire de l'arrêté à la mairie où il peut être consulté ;
- 2) avoir fait afficher au lieu habituel de l'affichage pendant une durée minimum d'un mois, un exemplaire de l'arrêté.

FAIT à Lambres le 11 JAN 2019

Le maire

A retourner à la Préfecture du Nord
Direction de la Coordination
Des Préfectures Interdépartementales
Bureau des Installations Classées
Pour la Protection de l'Environnement - VD
13-14 rue Jean Sarré - 59038 LILLE CEDEX

COMMUNE DE BREBIÈRES

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT
Arras

CANTON
BREBIÈRES

Séance
Ordinaire

Séance du 12 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HECQUET, Maire, en suite de convocation en date du six février deux mil dix-neuf, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. HECQUET Jean-Pierre, Maire, Président, Mme CIESLAK Jocelyne, M. CICORIA Nicolas, M. BRISSEZ Francis, Mme SARRAZIN Micheline, Mme LEGROS Sylvie, Mme MORENT Sophie, Mme DUFOUR Andrée, M. DEGORGUE Didier, Mme LIBERAL Christine, M. CIRAUDO Roland, M. LECLERCQ Philippe, M. DERVAUX Philippe, Mme DUHAUTOIS Myriam, M. BEZU Pierre, M. SZYMCZAK Stanislas, Mme MERESSE Sylvie.

Étaient absents : M. COPLO Alain et Mme LE ROY Blandine.

Étaient absents représentés : M. DEGELDER René à M. BRISSEZ Francis, M. LAURENT Pierre-Marie à M. HECQUET Jean-Pierre, Mme DAVID Carine à Mme MORENT Sophie, Melle LEDO Céline à Mme LEGROS Sylvie, Melle PEREPELITZA Marie à Mme CIESLAK Jocelyne, M. MOREAU Jean-Pierre à M. BEZU Pierre, Mme POTEAU Nathalie à Mme MERESSE Sylvie et Mme MASIERO Cécile à M. SZYMCZAK Stanislas.

M. CIRAUDO Roland a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : AVIS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PRÉSENTÉES PAR LA SOCIÉTÉ GODDMAN FRANCE

Monsieur le Maire expose que la société GOODMAN FRANCE a déposé un permis de construire pour une plateforme logistique le 4 mai 2018.

Le projet porte sur une superficie de 18ha 19a 58ca. Le terrain concerné est l'ancien parc à bois appartenant à la Société Stora Enso.

La demande d'autorisation environnementale ainsi que la demande de permis de construire présentées par la Société GOODMAN FRANCE, en vue de procéder à l'exploitation d'un bâtiment logistique nécessite la réalisation d'une enquête publique unique.

L'enquête publique se déroule du 4 février au 7 mars 2019, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2019-5 du 10 janvier 2019.

Le périmètre de l'enquête est étendu aux communes limitrophes à savoir : Corbehem, Gouy sous Bellonne, Noyelles sous Bellonne, Vitry en Artois (Pas-de-Calais), Courchelettes, Férin et Lambres lez Douai (Nord).

Le dossier et le registre d'enquête sont disponibles à l'accueil de la mairie (description du projet sur le site de la préfecture : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> – Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE AUTORISATION – GOODMAN FRANCE BREBIERES).

Un commissaire enquêteur a été désigné et siège à la mairie de BREBIÈRES.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à formuler un avis sur ce projet.

↳ Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit :

> POUR	:	19
> CONTRE	:	0
> ABSTENTIONS	:	6

DONNE un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire présentées par la Société GOODMAN FRANCE en vue de procéder à l'exploitation d'un bâtiment logistique.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre, ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Jean-Pierre HECQUET,
Maire.



Envoyé en préfecture le 20/02/2019

Reçu en préfecture le 21/02/2019

Affiché le 22/2/19

ID : 062-216201731-20190212-DCM2019013-DE

Recours, informations des usagers

Il est possible de contester la présente décision auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORBEHEM

DÉLIBÉRATION N° 2019 – 19

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux du mois de février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERTOUT Dominique, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le dix-huit du mois de février, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de CM en exercice : 18

Nombre de CM présents : 16

Nombre de CM absentes mais représentées : 2

Présents : MM. et MMES BERTOUT Dominique, VITTÉ Laurence, JOUVENAUX Laurent, WARLOP Françoise, GROLEZ Joël, VITTÉ Isabelle, CHOPIN Eric, PREVOT Corinne, BARBET Jean-Claude, PROVINCIAL Claudine, BRIOU Gilles, GETTVERT Patricia, CLOQUET Jean-Michel, GORA Murielle, MORELLE Eric, ARNAUD Robert,.

Absentes mais représentées :

- Madame DASNOY Marie-Pierre ayant donné procuration à Madame GORA Murielle.
- Madame DUQUESNE Christelle ayant donné procuration à Monsieur MORELLE Eric.

Madame PREVOT Corinne est nommée secrétaire de séance.

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUITE À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ GOODMAN FRANCE EN VUE D'EXPLOITER UN BÂTIMENT LOGISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE BREBIÈRES.

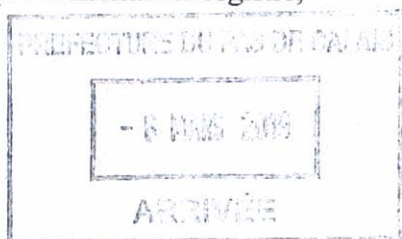
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par un courrier en date du 10 Janvier 2019, la préfecture du Pas-de-Calais a demandé que soit procédé à l'affichage de l'arrêté préfectoral concernant une nouvelle enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale et de permis de construire présentée par la Sté GOODMAN France, en vue d'exploiter un bâtiment logistique sur le territoire de BREBIÈRES. Ce projet concerne la construction d'une plateforme logistique d'une surface totale de 67 610 m² et comprendra une zone d'entrepôt composée de 7 cellules de stockage, 2 bâtiments de bureaux accolés accueillant des locaux sociaux, des locaux techniques.

Cette enquête vient remplacer l'enquête initialement prévue du 21 Janvier 2019 au 21 Février 2019. Il est demandé de porter cette enquête à la connaissance du public et de consulter le Conseil Municipal, pour avis, sur la demande d'autorisation de ladite société (soit dans les 15 jours au plus tard après la clôture de l'enquête) fixé au 7 Mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 15 Voix Pour et 3 abstentions, émet un avis favorable sur la demande d'autorisation de ladite société.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour copie conforme au registre,



Le Maire,

Dominique BERTOUT,

Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-16-19-

Séance du 21 février 2019

Le jeudi vingt et un février deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Monique PARENT, conformément à la convocation qui lui a été faite le 15 février 2019, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : Monique PARENT, Michel PEDERENCINO, Evelyne COYAUX, Pierre MOCQ, Monique ROUSSEAU, Michel LEBLOND, Murielle CARETTE, Didier ROSEREAU, Emmanuel LASSON, Jean-Marie GOTRAND, Marie-Catherine HORNAIN,
Représenté(e)s : André GODARD (par Michel PEDERENCINO), Jean-Pierre HECQUET (par Evelyne COYAUX)
Absents excusés : Annie JACQUART, Fabienne HAUX, Priscilla LEGRAND, Natacha BROUCK, Cathy DELOFFRE,
Absents : Maurice PAMART

Avis sur l'enquête publique Société GOODMAN

Madame la Maire rappelle au conseil municipal qu'une enquête publique est réalisée suite à la demande d'autorisation environnementale et de permis de construire présentée par la société GOODMAN France en vue d'exploiter un bâtiment logistique sur le territoire de la commune de Brebières.

Le projet concerne la construction d'une plateforme logistique d'une surface totale de 67 610m². Le projet comprendra une zone d'entrepôt composée de 7 cellules de stockage, 2 bâtiments de bureaux accolés accueillant les locaux sociaux, des locaux techniques.

Madame la Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur cette demande.

Le Conseil Municipal ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- De donner un avis favorable à la demande
- De faire les observations suivantes :
 - Améliorer l'accès et la signalisation pour les poids lourds. Sur la rocade D621, dans le sens LILLE vers CAMBRAI, il n'existe pas de sortie entre celle qui dessert l'usine de RENAULT et celle qui dessert l'hôpital de DECHY. Peut être faudrait-il une sortie supplémentaire vers ARRAS. En effet, le conseil municipal craint des sorties en plus grand nombre qu'actuellement à FERIN et par conséquent un encombrement supplémentaire non souhaitable du centre de la commune pour regagner Courchelettes et Lambres lez Douai.
 - Le conseil municipal souhaite que soit étudiée la possibilité de développer le transport fluvial et ferroviaire,
 - Le conseil municipal souhaite une prise en compte de l'augmentation de la pollution par la hausse du trafic routier et son impact sur l'environnement.

Ainsi délibéré,

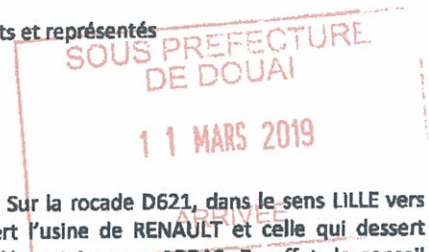
La Maire,
Monique PARENT



Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Madame la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LAMBRES-LEZ-DOUAI**

L'an deux mille dix-neuf,

Le 27 février à 19 heures

Le Conseil municipal légalement convoqué le 21 février s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Martial VANDEWOESTYNE, Maire

Membres élus du 23 mars 2014

Conseil Municipal de LAMBRES-LEZ-DOUAI (26 Membres)

M. VANDEWOESTYNE Martial, Maire – M. GOULOIS Bernard, 1^{er} Adjoint – Mme SANCHEZ Caroline, 2^e Adjointe – M. GOEMINNE Thierry, 3^e Adjoint – Mme CAUVIN Léa, 4^e Adjointe – M. WOSKALO Christophe, 5^e Adjoint – Mme DEFOSSEZ Marie-Christine, 6^e Adjointe – M. GLORIEUX Philippe, 7^e Adjoint – Mme AUBERT Emmanuelle, 8^e Adjointe – M. TISON Joël – M. DESUMEUR Claude – Mme DESAILLY Lisette – Mme GERVAIS Monique – M. ROBILLIART Francis – M. GUELQUE Jean-Paul – M. POL Christian – M. WATTIAUX Bernard – Mme PRIMONT Evelyne – Mme DELECOURT Claudine – M. BLASSEL Serge – Mme JUDE Elisabeth – Mme HOGUET Marie-José – M. DOUTRELANT Christophe – M. GUENEZ Frédéric – Mme KRZYKALA Peggy – Mme SCRIPZAC Edith, conseillers municipaux

Membres excusés : Mme DESAILLY Lisette – M. DESUMEUR Claude – M. GUELQUE Jean-Paul

Membres excusés et représentés : M. GOEMINNE Thierry (M. GUENEZ Frédéric) – Mme PRIMONT Evelyne (Mme CAUVIN Léa) – Mme SCRIPZA (Edith)

Membres absents : M. ROBILLIART Francis – M. DOUTRELANT Christophe (jusqu'à 19h42 – Point 3.1)

Secrétaire de séance : Mme DEFOSSEZ Marie-Christine

2019-01-06

**Enquête publique relative à l'exploitation d'un entrepôt logistique
GOODMAN sur la commune de BREBIÈRES – Avis**

Le 17 mai 2018, la société GOODMAN France dont le siège social se situe 62 rue de la Chaussée d'Antin à PARIS (75009), a déposé une demande de permis de construire en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un bâtiment logistique sis 160 rue de Corbehem sur la commune de BREBIÈRES.

Le 04 janvier 2019, la Sté GOODMAN France sollicite une enquête environnementale unique portant sur la demande d'autorisation environnementale aux fins d'exploiter un bâtiment logistique ainsi que sur le permis de construire afférent.

Par arrêté préfectoral en date du 10 janvier 2019, le Préfet du Pas-de-Calais soumet ces deux demandes à enquête publique conjointe selon les dispositions prévues par le Code de l'environnement.

L'enquête publique se déroulera pendant 32 jours du 04 février au 07 mars 2019 inclus, à BREBIERES, siège d'enquête. Durant cette période, le dossier sera disponible en mairie de BREBIERES sise 18 Place des Héros, BP 9001, du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le jeudi de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications- Consultation du Public – Enquête Publique- ICPE AUTORISATION – GOODMAN France BREBIERES. Ce même dossier numérique est également consultable en mairies de CORBEHEM, GOUY SOUS BELLONNE, NOYELLES SOUS BELLONNE, VITRY EN ARTOIS, COURCHELLETES, FERIN et LAMBRES LEZ DOUAI.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-De-Calais- Service Installations Classées- Rue Ferdinand Buisson - 62020 ARRAS CEDEX 9, du Lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00. Monsieur DURIEU Jean, Commissaire-Enquêteur, tiendra ses permanences en mairie de BREBIERES comme suit : Lundi 4 février 2019, Mardi 12 février 2019, lundi 18 février 2019, Mardi 26 février 2019 de 14h00 à 17h00 ; et le jeudi 07 mars 2019 de 14h30 à 17h30.

À l'issue de l'enquête le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale, M. le Maire de BREBIERES statuera quant à lui sur la demande de permis de construire. Le Conseil municipal est invité à formuler son avis sur la demande d'autorisation au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture du registre d'enquête.

Sur avis favorable de la commission « Travaux, urbanisme, accessibilité », le Conseil municipal approuve à l'unanimité la demande d'autorisation ci-dessus visée.

Fait en séance, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,


Martial VANDEWOESTYNE

**ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE, PRESENTEES PAR
LA SOCIETE GOODMAN FRANCE, EN VUE DE PROCEDER A
L'EXPLOITATION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE A BREBIERES.**

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DE FIN D'ENQUETE.

MEMOIRE EN REPONSE.

Réf. : Décision n° E 18000198 / 59 du 11/12/2018 et décision modificative n° E 18000198 / 59 (2) du 10/01/ 2019 de monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille.

Arrêté d'ouverture d'enquête DCPAT-BICUPE-SIC-ND-N°2018.325 du 18/12/2018 de monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, annulé par l'arrêté DCPAT-BICUPE-SIC-ND-N°2019.5 du 10/01/2019 organisant l'ouverture d'une enquête publique unique.

1/ OBJET ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE.

La procédure d'enquête publique concerne une enquête publique unique sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société GOODMAN FRANCE, en vue de procéder à l'exploitation d'un bâtiment logistique à BREBIERES (62).

La contribution du public s'est déroulée conformément à l'arrêté de seconde référence, du 04/02/2019 au 07/03/2019, dates incluses, soit trente-deux jours consécutifs.

L'examen du dossier constitué à l'occasion de ce projet, les informations fournies par le pétitionnaire et les éléments recueillis lors de la visite in situ ont permis d'évaluer précisément l'impact des travaux et ne génèrent pas de questions particulières à soumettre au pétitionnaire

2/ OBSERVATIONS DU PUBLIC.

D'un commun accord, le pétitionnaire et le commissaire enquêteur ont décidé de produire le procès-verbal de synthèse de fin d'enquête et le mémoire en réponse en un seul et unique document.

En effet un tableau des observations, qui donne un compte-rendu exhaustif de celles-ci, a été renseigné par le commissaire enquêteur au fil des permanences et complété au fur et à mesure par le pétitionnaire. Ces observations, le plus souvent répétitives, sont au nombre de vingt-quatre, dix-huit consignées au registre et six recueillies par voie électronique et jointes au registre.

Une version mise à jour de ce tableau a été transmise au pétitionnaire à l'issue de chaque permanence. Il a été fait retour au commissaire enquêteur, « au fil de l'eau », du tableau complété par le pétitionnaire.

Les observations recueillies, pour l'essentiel auprès de riverains de la cité Brisse, font surtout ressortir une crainte quant à la pollution, notamment acoustique. Elles appellent les réponses du pétitionnaire produites dans le tableau.

Date	Synthèse de l'observation.	Commentaire du pétitionnaire.
05/02/2019	<p>Observation de monsieur Jérôme Parent. (jparent62112@gmail.com).</p> <p>La société VENATECH, qui a réalisé l'étude acoustique, a mesuré le bruit au point P5, point le plus proche des habitations, pendant 30 minutes, période très courte. Pourquoi pas 24 heures ? Cette mesure extrapolée reflète-t-elle réellement le bruit ? Le bruit est le point le plus sensible du dossier pour les riverains.</p>	<p>Cette technique (utilisée pour des raisons de sécurité du matériel) est normée et répond au contexte réglementaire.</p> <p>Les mesures ont été effectuées conformément à la norme NF S 31-010 « Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement - Méthodes particulières de mesurage » et selon la technique du LAeq court.</p> <p>La technique du LAeq court consiste à relever et enregistrer toutes les secondes le spectre de bruit par bande de tiers d'octave entre 25 et 20 000 Hz et le niveau global pondéré A (LAeq). Elle permet de suivre l'évolution temporelle du niveau sonore, de calculer les indicateurs réglementaires et de caractériser précisément l'environnement sonore au moyen des indices statistiques caractéristiques L90 et L50 (niveau atteint ou dépassé pendant respectivement 90% et 50% du temps d'observation).</p>
06/02/2019	<p>Observation de monsieur ou madame Poteau. (nath100271@gmail.com).</p> <p>Les études réalisées ne mettent pas en évidence l'impact environnemental du passage des camions sur la commune, ni l'impact de la pollution des camions qui passeront sur la D307, en particulier sur les habitations en contrebas. Un mur antibruit semble nécessaire.</p>	<p>Rappel du contexte historique :</p> <p>Le site d'implantation du projet a fait l'objet d'une activité industrielle. Le secteur d'activité du site, lors des dernières décennies, était l'industrie du papier et du carton.</p> <p>L'ancien site industriel était composé de plusieurs zones, dont le « parc à bois » qui concerne directement le périmètre du présent projet.</p> <p>Les activités consistaient en la réception, le stockage et le broyage de bois, de bûches, et une usine d'écorçage. Cette activité était aussi génératrice de circulation de poids-lourd sur la D307.</p>

		<p>La cessation d'activité, envisagée depuis 2014, a été notifiée auprès des autorités le 22 mars 2016, soit postérieurement à la date de construction des dits logements.</p> <p><u>Environnement du site :</u></p> <p>Une voie ferrée passe à environ 80 m au nord de l'installation. Le flux est de l'ordre de 1 à 4 trains par heure sur cette voie. A titre informatif la contribution sonore relevée en P5 lors du passage d'un train est de l'ordre de 65 Dba (point situé à quasi même distance des habitations évoquées).</p> <p>L'impact environnemental des flux de véhicules est exposé dans l'E.I notamment au chapitre 4.4.2.4 et précisément sur la RD 307 au chapitre 4.4.2.5.</p> <p>La création d'un mur anti-bruit ne relève pas du pétitionnaire mais du Conseil Départemental qui prend les décisions concernant les routes départementales de son territoire.</p>
24/02/2019	<p>Observation de monsieur Jean-Luc Bernard. (jl.bern@orange.fr).</p> <p>Demeurant Cité Brisse, l'intéressé n'accepte pas qu'il y ait des quais des deux côtés du bâtiment, ce qui n'est pas dans les habitudes de conception de GOODMAN. Il demande qu'il n'y ait de quais que côté sud afin de préserver les habitations.</p>	<p>Nous n'avons pas de règle de conception spécifique, mais une analyse fine du marché et de ses besoins. Les bâtiments sont ainsi adaptés, conçus, pour répondre aux critères de nos clients.</p> <p>En l'occurrence l'implantation de quais sur les 2 faces, apporte une grande flexibilité quant à la gestion des flux des produits. De ce fait cette flexibilité est recherchée sur le marché logistique.</p>
25/02/2019	<p>Observation de madame Rosete-Barbero. (rosete-barbero.sabine@outlook.com).</p> <p>L'intéressée habite 39, chemin de Lambres à Brebières depuis 2007, alors quartier calme. Depuis la fermeture de l'accès au site Stora-Enzo, l'accès vers Corbehem se fait</p>	<p>Le cheminement des PL se faisant depuis les axes de circulation principaux, il n'y a que de très faibles chances qu'un PL soit engagé rue de Lambres et encore moins chemin de Lambres.</p> <p>Il est par ailleurs rappelé que la rue de Corbehem, aujourd'hui privée et</p>

	<p>par sa rue et a multiplié la circulation et ses désagréments. La construction de la plate-forme va y ajouter la circulation de camions, induisant bruit et pollution.</p>	<p>fermée pour les raisons énoncées sera rétrocédée à la commune et donc, à terme, rouverte à la circulation. Ce qui devrait répartir le flux de façon plus homogène.</p>
26/02/2019	<p>Monsieur Nicolas Bergé, demeurant 87, cité Brisse à Brebières, bien que favorable à l'installation d'une activité, non polluante en elle-même et devant amener des rentrées fiscales à la commune et de l'emploi, émet cinq observations :</p> <p>a/ il demande qu'il n'y a ai pas de quais du côté des habitations,</p> <p>b/ dans la chronologie des travaux, il souhaite que le merlon soit érigé en premier afin d'éviter les nuisances du chantier,</p> <p>c/ il s'étonne que le dossier fasse état d'une activité en 3 X 8, alors que lors de la réunion publique du 11/07/2018, le pétitionnaire avait indiqué une activité en 2 X 8,</p> <p>d/ il s'inquiète dépréciation de la valeur de revente de son habitation,</p> <p>e/ il demande une confirmation des études des différentes nuisances notamment olfactives et sonores, de nuit.</p>	<p>a) Le bâtiment est conçu pour une polyvalence maximale et pour répondre aux besoins du marché.</p> <p>b) Le merlon sera érigé lors des terrassements, soit dans la première phase de construction. Les possibles nuisances du chantier seront ainsi limitées</p> <p>c) La frise de trafic présentée en réunion publique le 11 juillet 2018 montrait bien une exploitation en 3x8.</p> <p>d) Notre construction, à l'usage tertiaire futur, vient en remplacement d'une activité industrielle lourde. Par ailleurs nous observons que la valeur de l'immobilier s'apprécie aussi par le dynamisme du bassin d'emplois.</p> <p>e) L'étude d'impact a fait l'objet d'une appréciation de la DREAL et des différents services consultés. Aucune question ou demande de complément n'a été demandée.</p>
28/02/2019	<p>Observation de monsieur Blondel. (jbgj@hotmail.fr).</p> <p>Inquiet face à la situation future, monsieur Blondel demande si des mesures, notamment en ce qui concerne les nuisances sonores ou la pollution, ont été envisagées, telles que l'implantation d'un mur anti-bruit du côté de la résidence Ferdinand Béghin ?</p>	<p>Les impacts futurs ont été décrits et évalués dans l'Etude d'Impact du DDAE, étude qui comme observé précédemment, a fait l'objet d'une appréciation de la DREAL et des différents services consultés. Aucune question ou demande de complément n'a été formulée.</p> <p>Mesures mises en place : Afin de contenir les nuisances sonores du site, 2 merlons seront réalisés comme décrit dans la mise à jour de l'Etude d'Impact Sonore du 04 octobre 2018. En l'occurrence en partie sud-ouest de l'installation (face la résidence</p>

		<p>F.Béghin) sera réalisé sur le site un merlon de 4.50 m de hauteur (depuis le rond-point jusqu'au rattrapage de la pente de la route). De fait, sur toute la profondeur du site, le long de la RD307, un « écran phonique » de 4.50 m de hauteur sera présent.</p> <p>La création d'un mur anti-bruit, le long de la RD 307 au droit de la résidence F Béghin, ne relève pas du pétitionnaire mais du Conseil Départemental qui prend les décisions concernant les routes départementales de son territoire.</p>
02/03/2019	<p>Observation de madame Sylvie Brissez. (jlbrissez@aol.com).</p> <p>Madame Sylvie Brissez demande la construction d'un mur anti-bruit au niveau du pont, côté habitations, protégeant des pollutions sonores et visuelles et des gaz d'échappement, un mur côté GOODMAN ne les protégeant pas des nuisances occasionnées par les passages des camions.</p>	<p>La création d'un mur anti-bruit, le long de la RD 307 au droit de la résidence F Béghin, ne relève pas du pétitionnaire mais du Conseil Départemental qui prend les décisions concernant les routes départementales de son territoire.</p>
06/03/2019	<p>Monsieur et madame Brier, demeurant 88, cité Brisse à Brebières, émettent 3 observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) chronologie des travaux, date de début des travaux, durée, implantation du merlon au début des travaux ; b) Fonctionnement quotidien de la plate-forme, 3 X 8, nuisances matin, soir, nuit ; c) Le projet est-il définitif ? Peut-on envisager les quais uniquement sur le chemin de Corbehem et supprimer les quais nord-est ? 	<ul style="list-style-type: none"> a) Comme décrit précédemment le merlon pourra être réalisé lors des terrassements, soit lors d'une des premières phases de la construction. b) L'activité nocturne sera inférieure à l'activité diurne, de l'ordre de 50% (circulation PL) selon les hypothèses prises en compte dans l'étude d'impact. c) Au-delà de la flexibilité, exposée précédemment, l'ensemble des études techniques ont été menées sur un bâtiment comportant des quais sur les 2 façades.
07/03/2019	<p>Monsieur Jérôme Parent, demeurant 85, cité Brisse à Brebières, émet 4 observations (Monsieur Parent s'est déjà exprimé par courriel le 05/02/2019) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) la conception d'un bâtiment mono-face n'optimise pas les flux des marchandises. <p>Nous rappelons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'un merlon végétalisé de 7.00m de hauteur sera réalisé

	<p>a) demande à ne pas avoir de quais de déchargement ni de voie circulation PL au plus près de la cité Brisse, une solution d'aire de retournement étant possible sur le site</p> <p>b) demande la limitation du nombre de PL sur le site le samedi, ainsi que sa fermeture su samedi soir au lundi matin (pas d'ouverture le dimanche à 22h00) ;</p> <p>c) demande l'ouverture d'une enquête pour une possible indemnisation quant à la perte de valeur de son habitation ;</p> <p>d) demande la réalisation du merlon dans la première phase du chantier.</p>	<p>du nord au sud du site afin d'isoler la cité Brisse.</p> <ul style="list-style-type: none"> - que bien que l'activité précédente ait été une industrie lourde, aucun dispositif d'isolement ne fut réalisé. <p>b) La limitation des flux tel que requis ne rendrait pas pérenne cette installation. L'étude acoustique menée à pris des hypothèses plus drastiques que ce qu'impose la réglementation. Précisément en direction de la cité Brisse, les objectifs visés sont 12 dB(A) en-deçà de la contribution sonore réglementaire maximum. Les calculs finaux, tenant compte du merlon de 7.00m de hauteur, aboutissent à une contribution sonore elle aussi en-deçà même de l'objectif visé (voir paragraphe 9.2 de l'étude et la frise dans le glossaire en page 28).</p> <p>c) Point ne relevant pas du pétitionnaire.</p> <p>d) Comme décrit précédemment le merlon pourra être réalisé lors des terrassements, soit lors d'une des premières phases de la construction.</p>
07/03/2019	<p>Madame Monique Decroocq demeurant 6, rue Joseph Coste à Courchelettes, et monsieur Pascal Rousseaux demeurant 3, rue Ferdinand Stassin à Courchelettes, émettent la même observation, à savoir que les transporteurs desservant la plateforme respectent les conditions de circulation en empruntant les axes de grande circulation, pour la tranquillité des riverains des villages environnants.</p>	<p>Les hypothèses des lieux d'origine et d'expédition des flux retenues se basent sur l'analyse macroscopique des zones urbaines les plus proches et des centres logistiques du nord de la France.</p> <p>Ainsi, il a été considéré que le trafic de l'installation impactera uniquement la D950 (à 500 mètres au nord-ouest) et la D307 jusqu'à sa jonction avec la D950, en ce qui concerne le trafic PL.</p> <p>Le trafic PL au travers des villages environnants peut-être évaluée</p>

		comme nulle (voir tableau 47, page 179 du DDAE)
07/03/2019	<p>Monsieur Jean-Pierre Moreau, demeurant 8, chemin 4 Fossés à Brebières, émet 3 observations :</p> <p>a) au niveau acoustique ; il souligne le bruit des camions empruntant la départementale et le pont enjambant la voie ferrée, et les marches arrières des camions avec bip sonore, 24 heures sur 24 ; il suggère un système de guidage clignotant aux abords des quais ou des silencieux sur les bips ;</p> <p>b) au niveau de la pollution ; le passage des camions lors des montées du pont et des ronds-points va générer la pollution des riverains ; pourquoi ne pas ne pas mettre des absorbeurs au niveau du sol en plus d'un mur de protection côté habitations, comme cela se fait en région parisienne ?</p> <p>c) au niveau du réseau routier ; la fréquentation incessante de camions va rapidement détériorer les ronds-points ; Goodman doit dégager des fonds nécessaires à la périphérie de cette implantation, certains conjoints avec le conseil départemental ; il faut prévoir un aménagement le long de la clôture, côté chemin de Lambres ; pour toutes ces nuisances, Goodman ne pourrait-il pas cofinancer avec la commune un véritable chemin piétonnier reliant la cité Brisse au pont ?</p> <p><i>Nota : selon ses déclarations, monsieur Moreau, élu d'opposition, est à l'origine d'un tract, distribué aux riverains du projet, les incitant à participer à la contribution publique.</i></p>	<p>a) les niveaux acoustiques sont évalués dans l'étude d'impact sonore. La présence des avertisseurs de recul est liée aux organes de sécurité qui équipent parfois certains PL. A ce titre il n'est pas envisageable de désactiver cet organe par quelque moyen que ce soit.</p> <p>b) Ce type d'équipement (que nous ne connaissons pas) relève du conseil départemental qui a en gestion des infrastructures routières.</p> <p>c) La conception des voies est prévue pour accueillir le trafic de l'installation. Ces voies ont été dimensionnées pour desservir notamment cette zone du PLU (zone UE). Zone destinée à accueillir des activités notamment industrielles. Nous rappelons encore une fois qu'une industrie lourde était présente précédemment elle-même génératrice d'un flux de camions. Concernant le chemin pour piétons côté chemin de Lambres, cette demande ne peut être corrélée à l'installation. En effet, ce chemin n'existait pas jusqu'à présent et n'a aucun lien avec l'implantation de l'installation.</p>

07/03/2019	<p>Monsieur Hubert Reumaux, demeurant 8, chemin 2056 Faubourg d'Arras à Lambres-lez-Douai, émet 3 observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) accès saturé au niveau des RN 500 et RN 62 aux heures de pointe, notamment de 13 à 14 heures, lors des sorties d'usine ; sortie RN 62 / D 500 pratiquement bloquée ; il faut modifier les voiries avant tout ajout de circulation pour éviter les carambolages ; b) en dehors des heures d'ouverture et d'activité du site, notamment les samedis, dimanches et jours fériés, le stationnement des Pl se fait dur la voirie au détriment des riverains (bruit, propreté, etc...) ; il conviendrait de réglementer ce stationnement en dehors du site et que le parking intérieur soit accessible en dehors des heures d'ouverture. c) e merlon prévu doit être conforme aux normes prévues dans le projet ; d) pourquoi ne pas avoir prévu l'utilisation de la voie ferrée et du canal, alternative au tout camion ? 	<ul style="list-style-type: none"> a) Parmi les aménagements programmés pour desservir au mieux les parcs d'activités de L'Ermitage à Lambres, la communauté d'agglomération du Douaisis (CAD) et le Département vont consacrer sept millions d'euros à l'aménagement d'une liaison entre la D621 (RN62 / rocade minière) et la D650 (RN50) vers Arras. Il ne sera plus nécessaire de quitter la D621 devant l'usine Renault dans le sens nord-sud. Cet aménagement est programmé à horizon 2021. Il bénéficiera aux flux de l'installation. b) La réglementation du stationnement et le suivi de son application relève des prérogatives du maire. Le site accueillera les PL aux heures d'ouvertures prévues. c) La réalisation du merlon respectera le projet proposé dans le DDAE. d) L'accès à la Scarpe n'est pas réalisable. Cela imposerait de créer une darse, de transiter via un terrain dont Goodman n'est pas propriétaire et de créer un pont rue de Corbehem. Le transit via la voie ferrée nécessiterait de remettre en service des voies désaffectées depuis de nombreuses années et de créer un embranchement spécifique, 2 passages à niveau, création économiquement non rentable. Par ailleurs nous notons que cette demande n'est pas en cohérence avec les observations faites sur les nuisances sonores : cet embranchement passerait alors entre 2 ilots d'habitations, notamment au sud de la cité Brisse qui se retrouverait alors prise entre 2 voies ferrées
------------	---	---

S'il l'estime nécessaire, le pétitionnaire peut produire des observations complémentaires, sans rapport avec les points évoqués dans ce tableau, mais pouvant éclairer le commissaire enquêteur dans la formulation de son avis.

3/ OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES DU PETITIONNAIRE.

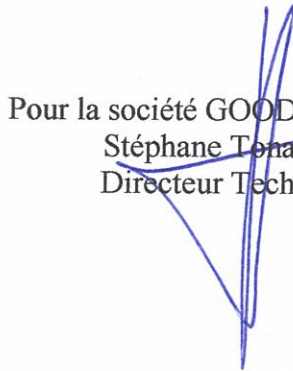
Le pétitionnaire n'a pas d'observation complémentaire à formuler.

A Haubourdin, le 22 mars 2019.

Le Commissaire enquêteur
Jean Durieu.



Pour la société GOODMAN France
Stéphane Tonachella
Directeur Technique.



DESTINATAIRES

Monsieur Stéphane Tonachella, société GOODMAN France. 1 ex

Monsieur Jean Durieu, Commissaire enquêteur 1 ex

